43e ANNÉE (5e série) N° 36 9 SEPTEMBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne)

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Édition complète . . . . 18 fr. Édition partielle . . . . 12 fr.

ÉTRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 17 décembre 1925.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin d'Ecriture Sainte. — CRITIQUES CATHOLIQUES ET CRITIQUES INDÉPENDANTS. POURQUOI LEURS CONCLUSIONS SONT-ELLES LE PLUS SOUVENT DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉES ? — I. Conclusions des Critiques indépendants et des Critiques catholiques sur Jésus et sur son œuvre, 561. — II. Quelle est la méthode suivie par les uns et les autres dans l'étude des documents néo-testamentaires ? 563. — III. La méthode des Critiques indépendants est dominée par des préjugés philosophiques absolument irrecevables, 566. Ceux-ci les acculent à une série d'hypothèses dont des constatations critiques, historiques et théologiques démontrent l'invraisemblance ou la fausseté, 567. — Conclusion, 571.

Liturgie. — Consultations diverses, 572.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

AVIS DE TRAITES

Un certain nombre d'abonnés n'ont pas encore réglé leur abonnement pour l'année en cours. A tous nous avons adressé une lettre de réclamation, à laquelle était jointe une formule de mandat-chèque. Ceux qui n'ont pas répondu préfèrent sans doute payer par traite postale. Celle-ci leur sera présentée à partir du 1er octobre, augmentée des frais de recouvrement. Que ceux qui veulent s'éviter ces frais très élevés se hâtent donc de nous payer ces jours-ci. Nous déposerons les traites à la poste après le 25 courant.

Cet avis concerne aussi ceux qui nous doivent des factures pour commandes de librairie, années et « Clios. »

PETIT COURRIER

Q. — 1° L'*Ordo* de l'Eglise universelle pour 1927 a-t-il paru ? Où peut-on se le procurer ?

2° Peut-on se procurer les Nouvelles rubriques du Missel seules ? Où et à quel prix ?

R. — Ad I. *Ordo divini officii persolvendi sacrique peragendi juxta Kalendarium universalis Ecclesiæ pro anno 1927*, 4 lires italiennes *(franco)*, Rome, typographie Vaticane ; — *Ordo, etc.* (même titre), sans indication de prix, Rome, administration des *Ephemerides liturgicæ*, via Pompeo Magno, 21 ; — *Ordo, etc.* (même titre), prix inconnu, Rome, Desclée et Cie, piazza Grazioli (ou 30, rue Saint-Sulpice, Paris VIe).

Ad II. *Additiones et Variationes in rubricis generalibus Missalis Romani* (1924), Rome, administration des *Ephemerides liturgicæ*.

Q. — Je vous serais profondément reconnaissant si vous pouviez me désigner quelques livres intéressants que je pourrais faire lire à des jeunes gens de 13 et 14 ans pour leur montrer l'influence qu'ils peuvent exercer autour d'eux, le bien qu'ils peuvent faire par la parole, par l'exemple, par l'exercice extérieur des différentes vertus. Quelques biographies de jeunes gens et d'hommes de bien seraient peut-être aussi intéressantes.

R. — Voir des livres comme *Le Capitaine*, de Redier, *Ami* 1919, p. 993 ; — *Soyons apôtres*, de Mgr Tissier, Paris, Téqui ; — P. Vuillermet, *Soyez des hommes*, 9 f., et *La mission de la jeunesse contemporaine*, 9 f., et *La Conquête des hommes*, 9 f., Lethielleux ; — Fachinetti, *Soyez apôtres*, 9 f., étudié ici l'an dernier ; — Bourceau, *Pour être un homme*, 7 f., Téqui ; — Rouzic, *Pour être un caractère*, 9 f., et faire votre choix entre les nombreux opuscules de cet auteur à l'adresse de la jeunesse (chez Lethielleux) : voir spécialement sa Vie de Pierre Poyet (Lethielleux), sa Vie d'Anthelme de Gibergues (Téqui) et les 2 vol. de son *Renouveau* chez les Jeunes (Téqui) ; choisir aussi entre les nombreuses monographies étudiées

ici depuis la guerre et dont l'analyse que nous en avons faite peut seule vous éclairer sur leur utilité respective pour vous et votre milieu ; — voir les 2 vol. de G. Daumas, *Pour former une Elite*, chez Beauchesne : nous avons parlé en détail du 1er ; le 2e vient de paraître, avec préface du P. Doncœur : l'élite que vise à former M. Daumas est « une élite de chefs, » et il en parle superbement, 15 f. le vol. ; — dans le même sens, Mgr Gibier, *Formation d'une élite*, Téqui ; et quantité d'autres volumes qui sont excellents. Mais encore une fois, votre choix ne peut être éclairé que si vous connaissez le contenu, le ton, l'esprit général de chaque ouvrage, et c'est à vous donner cette connaissance que tendent nos comptes rendus. Les renseignements hâtifs que nous vous donnons ici sur la couverture, ne peuvent être qu'à l'aveuglette, puisque nous ne connaissons ni le consultant, ses goûts, ses aptitudes, ses besoins, ni son auditoire.

Q. — Voulez-vous me dire ce que vous pensez du livre intitulé : *Histoire du Christ*, de Giovanni Papini ?

R. — Nous l'avons dit en 1922, p. 349, dans un compte rendu qui remplit 1 col. 1/2 ; Papini a écrit pour les gens du monde qui connaissent peu l'Evangile.

Q. — Que penser de ce qui est dit dans la *Vie* d'Anna-Maria Taïgi, qu'elle voyait les âmes tomber en enfer aussi nombreuses que les flocons de neige en un jour d'hiver ?

R. — Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans l'*Ami* du 12 avril 1923, p. 229.

Q. — Ayez la bonté de m'indiquer un livre de *Retraite* pour religieuses (plus particulièrement pour religieuses enseignantes), et des conférences et des sermons sur S. François d'Assise.

R. — Ad I. *Notre vocation de religieuses enseignantes*, Paris, Beauchesne ; — et voir couv. du 2 sept., p. 222, 1re col.

Ad II. Voir la trilogie du P. Fachinetti, *Soyez joyeux, Soyez amis, Soyez apôtres*, 3 vol. à 9 f. l'un, Paris, Lethielleux.

Q. — Les articles publiés cet été dans la *Prédication* sur sainte Marguerite-Marie m'ont mis en goût de faire avec elle plus complète connaissance. Quels ouvrages prendre ?

R. — *Histoire de la Bienh. Marguerite-Marie*, par Mgr Bougaud, 13e édit., in 12 7 f. 50, Paris, de Gigord ; — A. Hamon, S. J., *Vie de Ste Marg.-Marie*, in-8 de XII 502 p., 24 f., Paris, Beauchesne ; — Mgr Gauthey, *Vie et Œuvres de la B. M.-Marie*, 3 forts vol. in-8, 27 f., de Gigord.

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer quelques cantiques pour la prochaine fête du Christ-Roi ?

R. — Voir l'*Hymne au Christ-Roi* signalée p. 286, 2e col., de la couverture du 22 juillet ; — *Cantique au Christ-Roi*, par l'abbé Staquet, au Séminaire de Bonne-Espérance (Hainaut, Belgique), 1 f. 50.

Q. — L'*Ami* pourrait-il me dire à quelle date remonte la plus récente sanation des irrégularités commises dans l'érection des Chemins de croix ?

R. — Par décret du 16 juin 1922, le Souverain Pontife, à la requête du Procureur général des Franciscains, a daigné revalider les érections de Chemins de Croix qui, pour des raisons quelconques, n'auraient pas été faites validement.

Il est regrettable que ce décret authentique, qui intéresse pourtant toute la Chrétienté, n'ait pas été inséré dans les *Acta Apostolicæ Sedis*. Et Beringer-Steinen, approuvé par la S. Pénitencerie le 11 juillet 1925, n'en fait pas mention non plus.

Notons avec cet auteur (t. I, n. 727) que « comme cela ressort des *Decreta auth*, n. 261, même après une pareille revalidation l'on devrait suppléer à ce qui peut être suppléé : par exemple, mettre un certain intervalle entre les stations, remplacer par des croix de bois (sans qu'il soit nécessaire de les bénir) les croix de fer ou de pierre. Que si les croix avaient complètement manqué, il faudrait bénir spécialement des croix de bois et les placer aux différentes stations. »

Q. — Il existe dans ma paroisse une très ancienne dévotion à S. Marcou que je voudrais bien revivifier. On y apportait même de paroisses éloignées les enfants atteints de maladie de peau.

Pourriez-vous m'indiquer une *Vie* de S. Marcou ?

R. — S. Marcou ou Marcoul, né à Bayeux à la fin du Ve s., premier abbé de Nanteuil, au diocèse de Coutances, † 558 ; fête le 1er mai. Ses reliques furent transférées à la fin du IXe s. à Corbeny (Aisne), et son nom est associé au pouvoir qu'avaient les rois de France de guérir les écrouelles. Voir les *Petits Bollandistes*, t. V, p. 189 94 ; *Acta Sanctorum*, t. I maii, p. 71 84 ; abbé Ch. Gautier, *S. Marcoul, sa vie, ses reliques, son culte*, in-16 de 78 p., Angers, Germain et Grassin (1899).

Q. — Voulez-vous m'indiquer une œuvre qui loue des vues de projection, en dehors de la Bonne Presse et de Mazo ? J'ai entendu parler autrefois de l'Etoile-Cinéma, à Lyon. Quelle est son adresse précise ?

R. — Etoile-Cinéma, 12, rue Ste-Hélène, à Lyon. — Nous ne connaissons pas d'autres maisons louant des vues par toute la France. Les Œuvres diocésaines de projections se renferment dans les limites de leur diocèse.

Le Christ Roi, par le P. Henry Perroy. — In-8 de 32 p. et 18 illustrations, 2 f. — Lyon, Vitte.

Le P. Perroy veut que les fidèles, qui n'ont pas tous lu et médité l'Encyclique, en aient du moins sous les yeux les passages les plus essentiels. C'est tout le but de cette plaquette, distribuée en 12 numéros, sous chacun desquels se range une page du document pontifical : 1° Le Christ a toujours été dit Roi ; 2° Mais ce nom de Roi doit être attribué au Christ-Homme ; 3° Ce Christ-Homme a été annoncé comme Roi par les Prophètes ; 4° Il a été affirmé Roi par l'Evangile ; 5° Il est proclamé Roi par la Liturgie ; 6° Le fondement de cette Royauté est l'Union hypostatique ; 7° Le Christ-Roi a un triple pouvoir : exécutif, législatif, judiciaire ; 8° Son pouvoir s'exerce surtout sur le spirituel ; 9° Mais il a toute puissance sur les choses civiles ; 10° Il est Roi de toute l'humanité ; 11° Rien ne paraît donc plus utile que l'institution d'une fête ; 12° Effets de cette fête.

Et comme il n'est rien tel que les images pour aguicher et retenir les lecteurs, chaque page est illustrée d'une reproduction de tableaux de maîtres qui représentent la royauté du Christ ou commentent le texte de l'Encyclique.

A la suite de l'Encyclique, quelques considérations sur les Etendards du Roi : *Vexilla Regis prodeunt*.

Le tout, sur papier de luxe, papier glacé, pour 2 f., ce qui est une gageure et indique que nous sommes en face d'une œuvre de propagande à tirage exceptionnel.

Une Ame de Petit Séminariste. Jean Houi (1913-1925), par E. Lemasson, Préfet des Etudes à l'Institut Notre-Dame d'Avranches. — In-8 de 123 p., portrait hors texte, 6 f. — Lyon, Vitte.

Un enfant mort à douze ans. On multiplie volontiers, de nos jours, ces monographies ; et l'on a raison : ce sont des trésors que l'on n'a pas le droit de laisser se perdre dans l'oubli. Il y a là des gerbes qui doivent fructifier dès ce monde. Or, de toutes ces monogra-

(Voir la suite p. 230).

La négligence est mère de la souffrance

Quand on ne se soigne pas à temps, on risque de se soigner trop tard. Avis à ceux qui, sous prétexte qu'ils ne sont pas douillets, ne veulent pas s'occuper de leurs petits malaises. Et, cependant, qui sait ce qu'annoncent les maux d'estomac, les migraines, les insomnies ! On peut tout redouter. En tout cas, comme à leur début ces malaises sont très souvent un signe de l'appauvrissement du sang et de l'affaiblissement des nerfs, quelques boites de Pilules Pink suffisent, en général, à les dissiper et par suite à écarter les menaces de maladies qu'ils peuvent contenir.

M. M. Chabert
(Ph. Cavaroc).

Les Pilules Pink sont indéniablement un médicament des plus heureusement compris pour soutenir, réconforter et stimuler les organismes affaiblis :

« Je souffrais depuis quelque temps de violents maux d'estomac et de maux de tête, — déclare M. Marius Chabert, demeurant 1, rue de Dijon, Lyon (Rhône). Je ne mangeais presque pas, car je n'avais aucun appétit, et je sentais que je m'affaiblissais beaucoup. Sur le conseil d'un ami, j'ai fait une cure de Pilules Pink qui m'a bien rétabli. »

Les Pilules Pink sont bien connues pour être un régénérateur du sang et des forces nerveuses des plus énergiques, un remède d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 5 fr. 25 la boite; 29 fr. les 6 boites, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boite.

Visites au St-Sacrement, à la Ste Vierge et à S. Joseph

Ces brochures s'adressent aux âmes généreuses et pieuses qui voient dans la vraie dévotion à la Ste Eucharistie et à la Ste Vierge, le meilleur moyen de se sanctifier et de travailler au salut du prochain.

Série I, 0,60. Séries II, III et V, 1 f. chacune. Série IV, 1 f. 25
Secrétariat des Œuvres du Sacré-Cœur, rue de la Croix de Pierre, PARAY le-MONIAL.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITE DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Cér…

HORLOGES CADRANS, CLOCHES CARILLONS
Fabrique : H. & G. LUSSAULT, à Marçay (Vienne).
Plus de 2.500 horloges livrées en France et à l'Étranger, Lourdes. Ste-Anne-d'Auray, Albert, Bonne Presse (Paris). Poitiers (22 horl.), Toulouse (6 h.) Jérusalem, Lima (Pérou).

Le Duplicateur intarissable "SCRIPTA" à encrage automatique et guides réglables

Tire des milliers de **COPIES PARFAITES**, sur papier mince, fort, glacé ou rugueux, à l'aide d'un même cliché stencil, d'un seul coup de **CYLINDRE SEC**, sans préparation préalable,

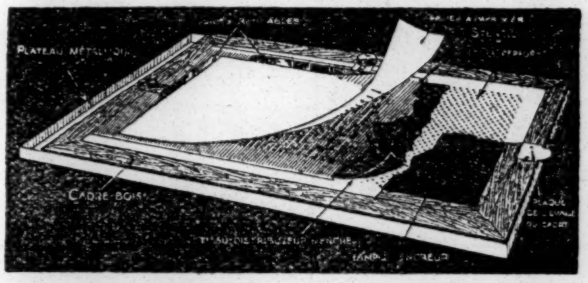

dans le minimum de temps, avec le maximum de propreté, sans réencrage, sans fatigue, économiquement.

Tarif spécial **A C** *sur demande à*
SOCIÉTÉ GRAPHICA, 24, RUE DE BONDY, PARIS (Xe)

VINS DE MESSE
GRENACHE DE COLLIOURE et BANYULS doux naturels, conformes aux décrets liturgiques.
ROUSSILLON et VIN BLANC DE TABLE également conformes.
Avec les meilleures références ecclésiastiques
Prix-ct *franco*. — Echantillons contre 2 fr. en tres poste
Hré-P. SOULIER, à COLLIOURE (Pyres-Ores) R. C. Céret 686.

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe, No inscript. 2625

Pour le Luminaire Liturgique, les **CIERGES** de 1re Communion de toute forme et de toute qualité, les cierges de dévotion et les bougies stéariques, etc., s'adresser aux **PP. Trappistes** de **N.-D. des Dombes**, à **Marlieux** (Ain). — R. C. Trévoux no 278.

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (voir no du 19 août de l'*Ami*).

Souffrez-vous des reins ?

Fréquemment il s'agit de l'acide urique qui reste dans le sang par suite de la faiblesse des reins.

C'est une lassitude inexplicable, la nervosité, l'insomnie, les maux de tête, les vertiges, les douleurs de reins, qui sont les principaux symptômes de ce véritable empoisonnement du sang.

L'opinion des personnes qui ont employé les Pilules Foster dans ces cas, doit vous engager à suivre leur exemple. Ainsi, Mme Barnier, à Béru (Yonne), nous a écrit :

« *Je ne savais à quoi attribuer ma mauvaise santé et mes douleurs de reins. J'ai pris des Pilules Foster et, comme par enchantement, ma santé est redevenue excellente. Je les emploie toujours avec succès lorsque je me sens mal à l'aise.* »

(Signature légalisée le 18 Décembre 1925).

PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie

La boite : 7 fr. 80 — La double-boite : 14 fr.

Toutes pharmacies ou franco H. Binac, pharmacien, 25, Rue Saint-Ferdinand, PARIS (17e).

REFUSEZ TOUTE IMITATION

Le TONILAX et les voies digestives

Le TONILAX (Spécialité FOSTER) est un remède recommandé contre les mauvaises digestions, contre la constipation dont il constitue un remède parfait et sans accoutumance.

Toutes pharmacies. Le flacon : 5 fr. 6o.

Maladies de la Peau Hémorroïdes

L'Onguent FOSTER est destiné aux affections de la peau et son emploi persévérant les fait disparaître. Il est également très efficace contre les hémorroïdes internes ou externes.

Toutes pharmacies. La boîte : 7 fr. 8o.

BOIRE AUX REPAS
BOIRE MATIN ET SOIR
VALS
LA FAVORITE
ESTOMACS DÉLICATS
ENTÉRITE

SÉMINAIRE cherche à acheter :
Migne, **Patrologie latine, 222** volumes.
Migne, **Patrologie grecque-latine, 167** vol.
S'adresser à la Régie de Publicité, 15, r. Vivienne, PARIS.

POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre

ASTHME

Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
***GUÉRISONS RADICALES* dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué.**
Mr CH. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

Le Vêtement Ecclésiastique

Pour être véritablement bien habillé, coupe irréprochable, tissus de choix, le tailleur si apprécié de il faut s'adresser à RAMLOT, MM. les Ecclésiastiques. Ses IMPERMÉABLES de formes spéciales, en tissu caoutchouté et en IMPER-LODEN pure laine naturelle, remportent les plus grands succès. Voir ses rayons de chemiserie et chaussures.

DEMANDER LA
DOUILLETTE-RAGLAN "
(MARQUE DÉPOSÉE)
Catalogue général et échantillons envoyés franco
76, rue de Rennes, PARIS

MARALIMENT
Régénérateur de la Vie

de l'Abbé A. SEBIRE
(Ancien Aumonier de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville)
A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.

Fait GROSSIR rapidement et considérablement
Salut des Désespérés !
Fait **ENGRAISSER**

les **TUBERCULEUX**

tous les **AMAIGRIS**

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à 0 fr. 20 le **potage.** — Remplace : viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants. Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.*, **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre ; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé.

Paquet pour 40 potages **8,50** *franco* **9,95**
Cure complete, 6 paquets **48,50** *frco gare* **54.»**

Quelque maladie que vous ayez, vous devez nous demander **GRATIS et FRANCO** la Notice, attestations et tous documents. Ecrire aux LABORATOIRES MARINS, 191, faub. St-Antoine, PARIS

43e ANNEE (5e SÉRIE) — No 36 — 9 SEPTEMBRE 1926

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Bulletin d'Écriture Sainte

Critiques catholiques et Critiques indépendants. Pourquoi leurs conclusions sont-elles le plus souvent diamétralement opposées ?

SOMMAIRE

I. — Conclusions des Critiques indépendants et des Critiques catholiques sur Jésus et sur son œuvre.

II. — Quelle est la méthode suivie par les uns et les autres dans l'étude des documents néo-testamentaires ?

III. — La méthode des Critiques indépendants, dominée par des préjugés philosophiques absolument irrecevables, les accule à une série d'hypothèses dont des constatations critiques, historiques et théologiques démontrent l'invraisemblance ou la fausseté.

Si l'on jette un simple coup d'œil sur les problèmes religieux les plus importants, — qu'il s'agisse de théologie néo-testamentaire, de la description de l'œuvre de N.-S. J.-C., voire de son existence, — on ne peut pas ne pas être surpris de la variété des solutions qui sont données par des esprits dont on n'a le droit de suspecter *a priori* ni la compétence, ni la sincérité, ni la bonne foi. Bien souvent on nous a demandé avec étonnement comment il pouvait se faire que des esprits distingués tirassent de documents identiques des conclusions si diamétralement opposées. Et ces questions se sont faites plus pressantes encore depuis ces années dernières surtout, depuis que les livres de MM. Guignebert, Loisy et Couchoud ont jeté dans le grand public toutes les questions relatives à N.-S., à la naissance et aux développements de l'Eglise. Pour couper court désormais à toute consultation sur ce sujet d'ordre général, comme aussi pour dissiper toute inquiétude et faire cesser toute équivoque, il nous a semblé bon d'aborder franchement ce sujet dans les colonnes de l'*Ami*. Nous allons donc exposer 1o quelles sont actuellement les conclusions des Critiques indépendants et des Critiques catholiques sur Jésus et sur son œuvre, et nous le ferons en choisissant dans les deux camps les personnalités les plus en vue, d'origine française de préférence. Nous indiquerons 2o la méthode suivie par les Critiques catholiques et par les Critiques indépendants dans l'étude des documents néo-testamentaires. Enfin nous montrerons 3o que les préjugés philosophiques qui imposent à nos adversaires, avant tout examen des textes, une conception aprioristique de la naissance et du développement du christianisme sont absolument irrecevables. Ils ont de plus le grand inconvénient d'acculer les Exégètes indépendants à toute une série d'hypothèses contre lesquelles s'insurgent des constatations critiques, historiques ou théologiques de la plus haute importance.

I. — Conclusions des Critiques sur Jésus et sur son œuvre

1o *Critiques indépendants*

Nous prendrons comme représentants des Critiques indépendants une personnalité allemande, Edouard Meyer, et trois personnalités françaises, MM. Guignebert, Goguel et Couchoud.

* * *

Edouard Meyer. — Le Recteur de l'Université de Berlin, M. Meyer, s'est acquis comme historien de l'antiquité une renommée justement méritée. Le Vice-chancelier de l'Université d'Oxford l'a salué ces années dernières comme étant de nos jours « le plus grand parmi les Maîtres de l'Histoire ancienne, » et un théologien anglican ne craignait pas de dire de lui dans la revue *Theology* de sept. 1924 qu'il tenait dans notre génération la place qu'avait occupée Mommsen dans la génération précédente.

Or, après avoir étudié l'Orient, la Grèce et Rome et publié une *Histoire de l'Antiquité* qui fait autorité et dont une traduction française est en cours de publication à la librairie Geuthner, M. Meyer a fait paraître ces années dernières un ouvrage monumental en trois volumes dont le premier est consacré aux Evangiles, le second au judaïsme et à la vie du Christ, le troisième à l'histoire apostolique. Les deux premiers seuls nous intéressent ici, puisque nous ne voulons nous occuper que de l'histoire de Jésus [1].

On dirait que M. Meyer a quelque soupçon de l'imperfection d'une œuvre qui pourrait nuire grandement à sa réputation d'historien. Il avance, en guise d'excuse, qu'il a composé hâtivement ce grand ouvrage, que les circonstances de la guerre mondiale ne lui ont permis de lire que les livres

[1] *Ursprung und Anfänge des Christentums* : t. I, *Die Evangelien* ; t. II, *Die Entwicklung des Judentums und Jesus von Nazaret* ; t. III, *Die Apostelgeschichte und die Anfänge des Christentums* ; Stuttgart, Gotta, 1921-1923. On pourra lire une intéressante recension de cet ouvrage faite par le R. P. Lebreton dans le « Bulletin des Origines chrétiennes » des *Recherches de Science religieuse* de juin-août 1925, p. 320-329.

des dix dernières années et encore ceux-là seulement qui furent publiés en langue allemande et écrits par des protestants. Bref, voyons à quelles conclusions un savant si familier avec la critique des sources et l'étude historique des documents est arrivé au sujet de N.-S. Un simple résumé permettra de se rendre compte du choix que de telles conclusions supposent parmi les données évangéliques.

Selon M. Meyer, N.-S. originaire d'un milieu pharisien serait né à Nazareth dans une famille nombreuse ; il aurait eu quatre frères et plusieurs sœurs. Sans avoir été l'auditeur ou le disciple de S. Jean-Baptiste, ému par sa prédication il se serait mis à son tour à prêcher. Il aurait exposé la doctrine des Pharisiens de ce temps sur l'eschatologie, les démons, le respect dû à la loi de Moïse ; mais, mieux qu'eux, il aurait su découvrir dans la Loi les trésors qu'elle renfermait. Quelques disciples se seraient groupés autour de lui ; il aurait guéri quelques hystériques et quelques nerveux, en serait venu à se croire et à se dire Messie, fils de l'homme et fils de Dieu, sans que cette filiation ait impliqué dans sa pensée des prétentions à la nature divine. Il aurait prêché prudemment son messianisme sans songer jamais que le Messie pût être un Messie souffrant. Dans les derniers mois de sa vie, la haine de ses ennemis lui aurait laissé prévoir la mort qui l'attendait. Loin de se dérober au danger et de reculer, il aurait quitté résolument sa province natale, serait monté à Jérusalem pour la première fois et, après un accueil triomphal que lui auraient ménagé ses compatriotes venus en Judée pour la Pâque, il aurait été saisi par ses ennemis et mis à mort. Tout semblait fini ; ses disciples s'étaient enfuis en Galilée, quand Pierre d'abord et les autres ensuite auraient cru voir Jésus ressuscité. Ils seraient alors revenus à Jérusalem, se seraient mis à prêcher, et avec le concours des anciens disciples de Jésus auxquels se joignirent ceux du Précurseur, ils auraient fondé l'Eglise.

Ainsi donc pour M. Meyer, qui doit avoir étudié comme nous avec le plus grand soin les textes évangéliques sur lesquels repose notre foi, Jésus serait sans doute un caractère noble et généreux, sincèrement pieux, susceptible de courage, capable de se sacrifier à une belle illusion. Mais il ne serait pas le premier-né et le seul né de la T. S. Vierge ; il ne serait pas né à Bethléem, ne serait pas le Verbe de Dieu incarné, n'aurait pas fait de miracles proprement dits, n'aurait ni prévu ni voulu sa mort rédemptrice, n'aurait institué ni une Eglise, ni des sacrements. En somme, rien de surnaturel n'apparaîtrait ni dans sa vie, ni dans sa mort, ni dans son œuvre. Et le sépulcre aurait gardé son cadavre.

* * *

Guignebert. — Pour M. Guignebert, Jésus a grandi dans un milieu juif auquel il a exclusivement emprunté les éléments de sa formation intellectuelle et religieuse (p. 40, 42)[1] ; il se peut qu'il ait connu Jean-Baptiste (p. 49) ; on peut douter qu'il ait su dès le premier moment ce qu'il voulait exactement ou simplement ce qu'il représentait (p. 50) ; il ne s'est point dit « Fils de Dieu » (p. 52), car, pour M. Guignebert, « parole d'Evangile » n'est nullement synonyme de « parole de Jésus. » Et c'est, poursuit-il, une conclusion d'exégèse très sûre que Jésus n'a point proclamé sa messianité (p. 51). Jésus fut tout simplement considéré comme un prophète et il s'est comporté comme tel. Un beau jour, il s'est levé en Galilée annonçant la prochaine venue du royaume de Dieu et recommandant aux hommes de devenir meilleurs pour y avoir droit ; il a groupé quelques disciples, est allé à Jérusalem où peut-être il fut reçu en triomphe. En tout cas, quelles que fussent ses intentions et quels qu'aient été ses espoirs, il a été arrêté, livré à Pilate et la mort mit un terme à ses agitations. A-t-il pressenti sa mort prochaine ? On l'ignore ; en tout cas, il ne l'a certainement pas annoncée. Il n'est pas ressuscité ; il n'a institué ni Eglise ni sacrements (p. 56-62). « Mais alors, se demande M. Guignebert, que pouvait-il rester de lui, en dehors de quelques maximes morales, assurément profitables, mais moins originales qu'on ne le dit d'ordinaire, et en dehors du souvenir touchant de ses vertus, de son charme personnel ? La logique répond : rien. Et pourtant la suite des événements parut donner tort à la logique. La foi-confiance des Apôtres triompha de la mort elle-même. Et ici nous touchons au plus obscur des problèmes[2] » (p. 62, 63).

* * *

Goguel. — C'est à des conclusions sensiblement identiques qu'a abouti M. Goguel, professeur à la Faculté de Théologie protestante de Paris, dans son *Jésus de Nazareth* (voir *Ami* du 26 nov. 1925, p. 755). Il a maintenu la réalité historique de Jésus parce que sans elle la naissance et le développement du Christianisme demeureraient une énigme insoluble. Mais que fait-il de ce Jésus qu'il daigne conserver dans le domaine des êtres réels ? Quelqu'un de très bon, de très généreux, de très pieux, une de ces âmes d'élite comme l'humanité en produisit bien peu et qui exerça de son vivant sur son entourage une influence considérable. Le but de Jésus fut, d'après lui, d'annoncer l'accomplissement des promesses faites par Dieu à Israël et, tout en restant fidèle à l'interprétation de la Loi, de réformer les abus des Scribes et des Pharisiens. Comme il croyait à l'imminence de la fin du monde, il va sans dire qu'il ne s'est nullement préoccupé de l'avenir des siens et n'a institué ni Eglise, ni sacrements. Quant au christianisme, s'il est né de la prédication de Jésus, de l'impression

[1] Tous les renvois visent *Le Christianisme antique*, un vol. in-12, Paris, Flammarion, 1921. Voir *Ami* du 27 juillet 1922, p. 465-476.

[2] M. Guignebert a vulgarisé ces singulières conclusions sur la personne et l'œuvre de Jésus dans le chapitre sur le Christianisme qu'il a écrit pour l'*Histoire Romaine* de la classe de Cinquième de MM. Bayet et Thouvenot. Dans le *Correspondant* du 10 sept. 1925, p. 709-725, M. Jean Guitton a fustigé comme il le méritait ce singulier vulgarisateur.

qu'il produisit sur les quelques hommes groupés autour de lui, on ne peut pas dire qu'il soit la religion de Jésus ni qu'il contienne la substance de son enseignement et de sa doctrine. Le christianisme c'est la religion des adorateurs de Jésus ; c'est une doctrine prenant sans doute son point de départ dans sa prédication, mais ayant été élaborée et complétée par les disciples de Jésus qui y ont ajouté des idées étrangères à son enseignement, comme, par exemple, celle de sa mort rédemptrice, ou encore qui l'ont enrichie de faits inexistants, tel celui de sa résurrection [1].

* * *

Couchoud. — Avec M. Couchoud nous entrons dans un ordre d'idées totalement différent. Trouvant insuffisant, pour expliquer les origines et le développement d'une religion qui a bouleversé et transformé l'Univers, le Jésus réduit à notre commune mesure que lui laisse la critique historique décevante d'un Meyer, d'un Guignebert ou d'un Goguel, M. Couchoud supprime purement et simplement Jésus de l'Histoire. Au lieu de voir en lui un homme progressivement divinisé, il voit en lui un Dieu progressivement humanisé, et il explique le fait chrétien, en dehors de toute existence réelle de Jésus, par un mythe collectif issu en dernière analyse des visions et de l'imagination créatrice d'un S. Paul.

Son explication ne vaut évidemment rien, nous avons déjà eu l'occasion de le montrer ici-même, *Ami* du 26 nov. 1925, p. 753-762. Mais il n'y a pas, comme on pourrait le croire, entre sa thèse absolument radicale et celle plus mitigée de Meyer, Guignebert ou Goguel, une différence de nature, il n'y a qu'une différence de degré. Ces derniers porteront devant l'histoire la responsabilité d'avoir frayé la voie par leur minimisation du rôle réellement joué par Jésus aux théories outrancières qui viennent de pénétrer, hélas ! dans nos milieux français [2].

2° *Critiques catholiques*

Inutile de nous attarder à exposer ici des conclusions que tous nos lecteurs connaissent. Ils savent que des hommes de haute valeur scientifique tels que les PP. Lagrange, Lebreton et de Grandmaison, n'ont aucune peine, en étudiant les documents néo-testamentaires à un point de vue vraiment critique, à en dégager des conclusions diamétralement opposées à celles que nous venons d'indiquer. Ces exégètes montrent sans peine en Jésus le Verbe incarné, Messie promis et Fils de Dieu ; ils font ressortir son œuvre doctrinale, sa mission rédemptrice ; ils font remonter à lui notre Eglise avec sa hiérarchie et ses sacrements, et en reconnaissant qu'il est mort à son heure, comme il l'avait annoncé, et qu'il est ressuscité le troisième jour, ils suppriment ce problème insoluble que la critique de M. Guignebert sera toujours impuissante à résoudre par la foi-confiance des Apôtres [1].

Comment se peut-il que des esprits distingués étudiant des documents identiques aboutissent à des conclusions si nettement divergentes ? Tel est la question qui s'est posée ou qui se pose devant certains esprits. Nous voudrions essayer d'y répondre.

II. — Quelle est la méthode suivie par les Critiques dans l'étude des documents néo-testamentaires ?

La différence des conclusions, bien que cela au premier abord puisse paraître quelque peu étrange, provient uniquement de la méthode différente suivie par les uns et par les autres, et tant qu'il en sera ainsi, les conclusions adoptées seront vouées à une opposition absolument irréductible.

1° *Méthode suivie par les Cr. catholiques*

Les Critiques catholiques donnent toujours la préférence à la critique externe sur la critique interne, à l'étude des témoignages traditionnels sur l'étude si minutieuse, si consciencieuse soit-elle, des textes eux-mêmes. Avant d'interroger directement les documents évangéliques, ils se renseignent sur l'époque, les circonstances, le lieu où ces documents ont pris naissance, pour savoir dans quelles conditions ils ont été rédigés, par qui et sous quelles influences. Par les œuvres des Pères et des Ecrivains ecclésiastiques, voire même par celles des hérétiques, nos exégètes suivent la trace de ces documents à travers les siècles les plus reculés et, si possible, jusqu'à la fin de l'âge apostolique ; ils constatent l'usage qui en a été fait, le crédit qui leur a été accordé dans le passé, la façon dont leur texte a été transmis. Quand pour chaque Evangile ils se sont livrés à une étude approfondie de ces témoignages traditionnels sous leur forme multiple et sous leurs aspects les plus divers, quand ils ont pu, grâce à eux, aboutir à des conclusions certaines ou hautement probables sur l'époque à laquelle étaient répandus dans l'Eglise nos Evangiles sous une forme semblable à celle sous laquelle nous les lisons maintenant ; quand ils ont pu ainsi reconstituer avec l'aide des témoins d'autrefois le cadre historique, religieux,

[1] Cf. *Jésus de Nazareth,* passim, et en particulier la conclusion, p. 306-308.

[2] Il est profondément douloureux de constater que le livre de Couchoud *Le Mystère de Jésus,* livre dénué de toute valeur critique et historique, vient d'être admis à figurer dans les bibliothèques pédagogiques des maîtres de l'enseignement primaire et dans les bibliothèques des Ecoles normales d'instituteurs. (Décision de la Commission des Bibliothèques de l'enseignement primaire, *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique,* 1er février 1925, p. 183, 184). La même Commission a admis également dans ces Bibliothèques l'*Histoire du Christianisme* de l'ex-abbé Houtin. (Même *Bulletin,* 15 fév. 1925, p. 242). Comment veut-on qu'avec de pareilles lectures nos instituteurs observent la neutralité exigée par la loi ?

[1] Parmi les ouvrages principaux des auteurs réputés que nous venons de nommer, signalons encore une fois pour la commodité de nos lecteurs : les commentaires sur les Quatre Evangiles du P. Lagrange parus dans la Collection les « Etudes Bibliques » (Paris, Gabalda) ; — le livre du P. Lebreton *Les Origines du dogme de la Trinité,* Paris, Beauchesne ; — enfin, l'article si magistral et si personnel, parfaitement au point des dernières prétentions de la critique, consacré à *Jésus-Christ* par le P. de Grandmaison dans le *Dict. Apologétique* de d'Alès, fasc. XI, col. 1288-1538.

littéraire de nos Evangélistes et de leurs écrits, — alors, mais alors seulement, les Critiques catholiques étudient les textes en eux-mêmes avec toutes les ressources et selon toutes les exigences de la critique la plus sévère. Ils remarquent avec le plus grand soin si les moindres indications du texte sacré cadrent bien avec ce que nous savons de l'auteur, de son milieu, par la tradition ; si l'unité littéraire s'affirme tout au cours de l'ouvrage, s'il n'y a pas de solution de continuité dans les récits, de traces plus ou moins voilées d'interpolations, de retouches tardives destinées à introduire des développements doctrinaux postérieurs, des interprétations symboliques de faits réels ; ils comparent enfin minutieusement entre eux les divers récits évangéliques. Et ce n'est qu'après avoir rigoureusement constaté cette valeur humaine historique de nos documents néo-testamentaires (car il ne saurait s'agir en apologétique de les considérer comme des documents inspirés), que nos Critiques catholiques les étudient pour en déduire la physionomie de Jésus, sa personnalité, sa mission, son œuvre. Ainsi renseignés et guidés par la tradition, ils recueillent dans les textes évangéliques ce qui s'y trouve, les prenant tels quels dans leur ensemble sans pratiquer parmi eux des exclusions arbitraires, sans les traiter en suspects ou en accusés pour les contraindre à se plier à des conclusions arrêtées dans l'esprit à l'état de dogme avant tout examen des textes. Est-il besoin d'ajouter, en effet, que les Critiques catholiques abordent ces documents vénérables par leur haute antiquité sans aucun préjugé d'aucune sorte, qu'il soit d'ordre philosophique ou d'ordre historique? Formés par une saine philosophie, ils ne prononcent pas d'exclusive contre le surnaturel ; ils n'ont pas davantage d'idée arrêtée sur la naissance et le développement ultérieur du Christianisme. C'est de la lecture attentive des textes qu'ils attendent tous renseignements sur l'origine, la mission, le rôle de N.-S. J.-C. [1]. Tout autre, on va le voir, est la méthode suivie par les Critiques indépendants.

2° *Méthode suivie par les Cr. indépendants*

Ceux-ci procèdent dans un ordre inverse ; ils donnent le pas à la critique interne sur la critique externe ; ils abordent l'étude directe des documents avant de savoir quoi que ce soit par la voix de la tradition sur leur origine ou sur leur époque. Ils traitent d'ailleurs avec un souverain dédain les renseignements que peuvent leur fournir, le cas échéant, les auteurs du IIe ou du IIIe siècle. Si encore ils abordaient la lecture des Evangiles avec un esprit absolument dégagé de tout préjugé ! Mais il y a chez eux un postulat philosophique qui vicie continuellement leur critique historique et la lance parfois dans les hypothèses les plus extravagantes. Ce postulat, c'est que Dieu, s'il existe, n'intervient jamais dans l'histoire ; par conséquent, tout surnaturel, tout miracle, toute prophétie au sens propre sont absolument impossibles. Voici quelques déclarations qui montreront que nous n'exagérons en rien.

Renan avait écrit dans sa *Vie de Jésus :* « A la base de toute discussion sur de pareilles matières est la question du surnaturel » ; et ailleurs : « Que les Evangiles soient en partie légendaires, c'est ce qui est évident, puisqu'ils sont pleins de miracles et de surnaturel » [1].

Sous des formes légèrement différentes, nous retrouvons substantiellement de nos jours les mêmes affirmations. En 1920, M. Salomon Reinach, l'auteur d'*Orpheus,* écrivait dans la *Revue Archéologique* : « A cette religion des Mystères se rattache le Christianisme. *Alors même que nous n'aurions aucun indice pour rendre cette hypothèse vraisemblable, il faudrait y recourir, pour établir en dehors de toute intervention transcendante la continuité des faits religieux* » [2].

De son côté, M. Couchoud justifie son apostasie et sa position nouvelle si farouchement anticléricale par cette déclaration : « Il n'est plus donné à quiconque de croire qu'un tel être, qu'un Homme-Dieu puisse exister et existe. Cela est indépendant du vouloir individuel. Il s'est produit une lente évolution de l'entendement. Je soupçonne Kant d'y être pour quelque chose. » Et plus loin : « Puisque le concept d'un Homme-Dieu n'entre plus dans une tête moderne et qu'il faut le dissocier, laissons l'homme, gardons le Dieu » [3].

Cet état d'esprit est si généralement reconnu chez certains savants que Felder a pu écrire : « Depuis Reimarus et Bruno Bauer jusqu'à Harnack et Wrede, tous les adeptes de l'Ecole dite critique s'approchent de la personne du Christ *avec les suppositions philosophiques du rationalisme* » [4].

Et de fait voyons l'attitude d'un critique, comme Harnack, en présence du miracle et de la prophétie.

Dans son *Histoire des Dogmes,* il écrivait (t. I, p. 59 : « L'historien n'est pas en mesure de traiter le miracle comme un fait vraiment donné. Chaque miracle pour son compte reste au point de vue historique dans le doute. Or, des doutes qu'on additionne ne peuvent produire des résultats assurés. » On pourrait croire, à rapprocher ce passage de cet autre de *L'Essence du Christianisme* (p. 28) : « Rejeter des récits comme inutiles ou les transporter à une époque postérieure parce qu'ils relatent des miracles, c'est là un préjugé, » que M. Harnack a maintenant totalement changé d'opi-

[1] La méthode suivie et pratiquée par nos Exégètes catholiques est celle qui a toujours été préconisée par la Commission Biblique dans ses décisions relatives à l'authenticité ou à l'historicité des Ecrits inspirés. C'est, on le verra, la seule méthode critique qui se puisse vraiment qualifier de scientifique et d'historique.

[1] *Vie de Jésus,* 13e édit., p. IX et XLVIII.

[2] *Rev. Archéologique,* juillet 1920, p. 150.

[3] *Le Mystère de Jésus,* p. 111 et 185.

[4] Cité par Paul Buysse, *Jésus devant la critique,* p. 33, note 1. Un professeur de philosophie à Wurzbourg, Kiefl, a démontré par les faits l'exactitude rigoureuse de cette parole de Felder dans son volume *Die geschichtliche Christus und die moderne Philosophie.*

nion. Ce serait se tromper singulièrement. Si M. Harnack ne trouve plus *a priori* indigne de l'examen de l'historien un fait pour ce seul motif qu'il revêt un caractère merveilleux, il ne faudrait pas croire qu'il admette pour autant la possibilité et la réalité du miracle. Les miracles évangéliques ou les miracles des *Actes* sont à ses yeux des faits extraordinaires qu'on a toujours attribués aux personnages exceptionnels soit parce qu'on en ignore la cause réelle, soit parce qu'ils ne sont que l'exagération d'événements naturels, soit encore parce qu'ils sont le fruit d'une sorte d'auto-suggestion. Ces faits sont donc pour lui, à ce titre, symptomatiques d'un état d'esprit ou d'un état d'âme; ils ne sont à aucun titre la manifestation d'une puissance surnaturelle, et avec la plus arbitraire désinvolture, il accepte les uns et il rejette les autres.

Vis-à-vis de la prophétie son attitude est identique et il lui est arrivé à ce propos, au sujet de l'époque de composition du troisième Evangile, une aventure critique assez suggestive. Tant qu'il fut convaincu que les versets 20 et 24 du ch. XXI de S. Luc étaient d'une trop grande précision pour ne pas constituer une véritable prophétie, il data le troisième Evangile des années 78-93, car, écrivait-il en 1897 dans sa *Chronologie*, « *de l'aveu de tous les critiques* le troisième Evangile présuppose la ruine de Jérusalem » (p. 654-655). Le jour où un examen plus attentif des textes l'eut persuadé que les passages allégués de S. Luc étaient assez vagues pour avoir pu être écrits sans aucune connaissance de l'avenir, en tenant compte seulement de ce qui se produisait dans des cas analogues, n'ayant plus devant lui cet obstacle insurmontable de la prophétie, il déclara avec non moins d'assurance en 1911 dans son livre sur la *Date des Actes* : « *Il est prouvé qu'il est tout à fait inexact* de dire que les passages eschatologiques nous forcent à conclure que le troisième Evangile ait été écrit après 70 » [1].

Les conséquences de pareils préjugés philosophiques, leur répercussion inévitable sur les conclusions de la critique littéraire et historique sont vraiment incalculables. Dès lors qu'il n'y a *a priori* absolument rien de vraiment surnaturel dans la personne, la mission ou l'œuvre de Jésus, on est fatalement amené à considérer N.-S. sans doute comme un prophète de haute valeur morale, mais enfin comme un homme ordinaire, issu de son milieu et formé par lui; et ainsi, avant même d'avoir abordé l'étude des textes qui nous parlent de lui, on s'est forgé une opinion sur son caractère et sur les actes qu'il a pu accomplir. De même aussi et en vertu des mêmes préjugés, on s'est forgé une conception sur la genèse et le développement du Christianisme. Tout ce qui ne cadre pas dans les textes avec cette conception sur Jésus et sur son œuvre est déclaré interpolations tardives, additions des générations chrétiennes successives, interprétations en un sens symbolique de faits réels considérablement grossis. Et c'est en raison de pareils postulats dogmatico-philosophiques que l'on coupe et tranche sans pitié dans l'œuvre des Evangélistes pour la répartir avec un arbitraire que décèle l'infinie variété des opinions en couches successives de rédaction [1] ; c'est parce qu'on est convaincu *a priori* que N.-S. a utilisé le genre parabole plus simple et plus familier, et n'a jamais utilisé l'allégorie plus difficile à entendre, que des critiques comme Jülicher et Loisy, en dépit de l'unité littéraire admirable des paraboles évangéliques, dissèquent ces petits chefs-d'œuvre pour en éliminer tous les éléments soi-disant allégoriques, considérés par eux comme des additions postérieures ; c'est parce que l'on est convaincu que N.-S. a partagé les idées de son temps (?) sur l'imminence de la fin du monde sans s'élever audessus de l'enseignement rabbinique d'alors, c'est parce que l'on est persuadé qu'il n'a été que le jouet infortuné et digne de pitié d'événements qui l'ont dépassé et submergé, que l'on ne veut pas qu'il ait pu annoncer sa passion et sa mort en leur donnant une valeur rédemptrice, que l'on ne veut pas non plus qu'il ait pu songer au lendemain en instituant une Eglise avec une hiérarchie et des sacrements. Tous les textes qui affirment le contraire sont donc impitoyablement rayés, pour ce seul motif, de l'enseignement authentique de Jésus.

Comment être surpris dès lors que des textes historiques lus avec de telles préventions et étudiés avec une méthode qui fait fi de la tradition et quelquefois du bon sens, puissent donner de N.-S. Jésus-Christ un portrait totalement différent de celui que nous en dégageons nous-mêmes ? Appliquant à cette méthode la comparaison sévère mais juste dont M. S. Reinach lui-même se servait pour stigmatiser les défenseurs du Mythe de Jésus [2], nous nous contenterons de dire en manière de conclusion de ce paragraphe : — Dans les études sur Jésus, sa personne, sa mission, son œuvre, faites par les Critiques indépendants avec cette méthode que nous venons de décrire, nous nous trouvons en présence d'un édifice construit non avec des matériaux résistants d'une solidité éprouvée et véritable, mais avec des hypothèses possibles ou simplement probables qui se soutiennent et s'arcboutent mutuellement. Ce genre d'architecture est connu, il a un nom, c'est celui des « châteaux de cartes. » Or une méthode historique vrai-

[1] *Date of the Acts and the Synoptic Gospels*, p. 124.

[1] Dans la *Revue du Clergé français*, parlant de l'Evangile de S. Marc dans lequel M. Loisy reconnaissait jusqu'à quatre couches différentes de rédaction, M. l'abbé Vénard faisait à ce sujet cette judicieuse critique : « La reconstitution de ces documents à supposer qu'ils aient existé est très difficile, et l'on est en droit de penser que les résultats de l'analyse auraient été assez différents, si le critique chez M. Loisy n'avait été guidé par l'historien, qui ayant conçu un certain schéma du développement chrétien à ses origines, a pensé en retrouver les stades successifs dans les divers éléments du second Evangile. Tout dépend donc, en somme, de la théorie élaborée par M. Loisy pour expliquer le christianisme primitif. Or il ne faut pas se dissimuler que cette théorie est inspirée d'abord par le postulat évolutionniste, qui, fixant d'avance les grandes lignes de tout développement religieux, détermine un cadre général dans lequel les faits devront nécessairement entrer et auquel les textes devront s'accommoder. » (15 juillet 1912, p. 162).

[2] Cf. *Culte, Mythes, Religion*, t. II, p. 88.

ment rigoureuse, digne du beau titre de scientifique, ne pourra jamais se proposer comme modèle « l'architecture des châteaux de cartes. »

III. — Les préjugés philosophiques qui imposent a nos adversaires, avant tout examen des textes, une conception aprioristique sur l'origine et le développement du Christianisme sont en eux-mêmes absolument irrecevables. — De plus, ils acculent les Exégètes indépendants a toute une série d'hypothèses contre lesquelles s'insurgent des constatations critiques, historiques ou théologiques de la plus haute importance.

1o *Leurs préjugés philosophiques sont en eux-mêmes absolument irrecevables*

Il n'est nullement dans notre intention d'examiner ici la possibilité théorique du surnaturel et, partant, du miracle et de la prophétie. Nous renvoyons sur ce point nos lecteurs soit à l'article *Jésus-Christ* du P. L. de Grandmaison *(Dict. Apologétique* de d'Alès, fasc. XI, col. 1404-1417), soit à l'article *Miracle* du P. de Tonquédec (même *Dict.*, fasc. XIV, col. 561-578). Nous nous plaçons uniquement au point de vue historique et nous faisons tout à fait nôtre la conclusion du P. de Tonquédec sur la critique historique du merveilleux : « Il peut y avoir du merveilleux divin et il existe des moyens sûrs de le discerner » (col. 577). Un critique sans parti pris qui veut examiner un fait, miracle ou prophétie, doit se demander simplement, en présence des documents qui lui rapportent ce fait, si ces documents sont dignes de foi, si le fait a été parfaitement constaté et contrôlé par des témoins sûrs et nombreux, et si le récit en a été fidèlement transmis. Ses préjugés personnels sont aussi impuissants contre l'évidence des faits merveilleux d'autrefois qu'ils le sont contre l'évidence des faits merveilleux de nos jours, v. g. contre les miracles opérés à Lourdes depuis tant d'années et enregistrés par une Commission médicale si sévère dans ses méthodes, si prudente dans ses conclusions. Vouloir nier à tout prix la possibilité du miracle constaté et raconté, c'est se condamner au rôle ridicule de quelqu'un qui aurait décrété il y a vingt ans, au nom de principes de physique, l'impossibilité du plus lourd que l'air et qui maintenant, pour ne pas se démentir, se refuserait à lever les yeux pour voir voler un avion.

Nous avons dans nos Evangiles des miracles qui ont été sérieusement contrôlés ou discutés. Qu'il nous suffise de citer, à titre d'exemples entre tant d'autres, celui de la guérison de l'aveugle-né, celui de la résurrection de Lazare (Jean, ix, xi). N'y en aurait-il qu'un seul, et certes il y en a bien d'autres, celui-là suffirait à jeter bas au nom de la critique historique le prétendu dogme philosophique de l'impossibilité du miracle. Une fois attestée d'après l'histoire la réalité de fait du miracle, il n'y a plus à distinguer entre les faits merveilleux contenus dans les Evangiles pour accepter les uns, supposés attribuables à des forces inconnues ou cachées, et rejeter les autres tels que les miracles cosmiques (tempête apaisée, multiplication des pains), les guérisons à distance (serviteur du centurion, fille de la Cananéenne), les prodiges où ne saurait intervenir l'auto-suggestion (lèpre, cécité, surdité, résurrection de morts). D'ailleurs qui ne sent, au simple point de vue critique, l'illogisme d'une pareille position ? Si les documents ont de la valeur pour attester certains faits de caractère merveilleux que l'on croit pouvoir expliquer naturellement, pourquoi le témoignage des mêmes documents, datant de la même époque et du même milieu, ne serait-il plus recevable pour toute une autre catégorie de faits également merveilleux ?

De plus, qu'on veuille bien le remarquer, ces récits de miracles ou ces prophéties ne peuvent pas être arbitrairement retranchés de nos Evangiles sans qu'il en résulte des conséquences historiques qui méritent un sérieux examen. Tous ces textes forment un bloc homogène dans la trame de la narration évangélique ; ils sont en étroite connexion avec l'enseignement de Jésus ; ce qu'ils racontent a préparé et amené les âmes à la foi. Seuls ces prodiges expliquent l'enthousiasme du peuple. De tous les environs, quand on sait Jésus quelque part, on lui amène les infirmes ; la foule se presse autour de lui dans la synagogue de Capharnaüm parce qu'elle a été nourrie par lui au désert, et le dépit des Pharisiens, leur haine s'accroissent non seulement en raison de ses critiques et de ses cinglantes réponses, mais aussi parce que les merveilles qu'il accomplit, les bienfaits qu'il répand entraînent tout le monde après lui. Si, de parti pris et en dépit des textes qui se présentent à nous avec une garantie historique vraiment sérieuse, on veut éliminer les miracles de la carrière de Jésus qui s'est achevée au milieu de l'hostilité et dans une apparente faillite, il ne faut pas perdre de vue que la foi des Apôtres et des premiers chrétiens devient aussitôt une énigme absolument insoluble, et ce n'est certes pas la « *foi-confiance* » des Apôtres, imaginée par M. Guignebert, qui est de nature à en fournir la clef.

En outre, affirmer que la légende du miracle et conséquemment les récits qui l'établissent ont pu se créer de toutes pièces, c'est oublier 1o que ces récits, s'ils avaient été inventés, n'auraient pas ce naturel, cette dignité, cette précision que nous leur connaissons, qualités qui mettent les Evangiles canoniques hors de pair par rapport aux productions apocryphes ; — 2o que les malades guéris, les morts ressuscités avaient leurs témoins, partisans de Jésus, souvent aussi ses adversaires : qu'on se rappelle la fureur déchaînée parmi les Prêtres et les Scribes par la résurrection de Lazare (Jo., xi, 45-53) ; — 3o que les signes et prodiges accomplis par Jésus étaient d'une telle notoriété à Jérusalem et dans les environs que S. Pierre y fit

clairement allusion au jour de la Pentecôte (Act., II, 22), et que nos trois premiers Evangiles en popularisèrent les récits à une époque où les témoins des faits constatés étaient encore vivants, et cela, sans que nul se soit levé pour contredire leur témoignage, sans que les membres du Sanhédrin eux-mêmes, voulant empêcher les Apôtres de parler au nom de Jésus ressuscité, aient pu par un argument décisif mettre en doute le fait de la résurrection.

Les documents évangéliques examinés en eux-mêmes dans leur texte et dans leur contexte nous forcent donc à déclarer irrecevables, au nom même de l'histoire, les préjugés philosophiques de nos adversaires contre le surnaturel.

2° *Ils les acculent à toute une série d'hypothèses contre lesquelles s'insurgent des constatations critiques, historiques ou théologiques de la plus haute importance*

Puisque, tout en ayant la prétention d'écrire l'histoire de Jésus, on proclame, au nom de la philosophie et avant tout examen des textes, que rien de surnaturel n'a pu paraître dans la personne, l'œuvre ou la mission de Notre-Seigneur, il faut bien de toute nécessité donner une raison qui puisse sembler plausible de la physionomie transcendante, des actions extraordinaires, de la doctrine élevée que les documents évangéliques lui attribuent. On essaie d'y parvenir en invoquant une idéalisation progressive de Jésus qui se serait produite sous diverses influences que nous examinerons dans un instant. Et pour donner à cette idéalisation le temps de se produire, pour suivre les diverses phases de son évolution, on va parfois jusqu'à reculer au dernier quart du IIe siècle la fixation définitive du texte de nos Evangiles, et on soumet ce texte à une critique des plus radicales qui se croit assez perspicace et assez sûre d'elle-même pour distinguer dans les récits et parfois dans les versets les couches successives de rédaction, noter les additions et les interpolations postérieures par lesquelles se traduiraient, au dire de nos adversaires, les apports successifs des différentes générations chrétiennes. On croit se flatter d'atteindre ainsi le Christ de l'histoire derrière le Christ de la Foi.

Or, 1° aucune explication naturelle, en dehors de celle que suggère l'étude intégrale des textes évangéliques, ne peut rendre compte d'une manière satisfaisante de l'idéalisation progressive de la personne de Jésus;

Et 2° la thèse de l'élaboration lente, anonyme et multiforme des textes évangéliques se heurte à de nombreuses difficultés littéraires et historiques.

1° Peut-on expliquer naturellement l'idéalisation progressive de la personne de Jésus ? — Si Jésus ne fut qu'un homme ordinaire, n'ayant rien dit de transcendant, n'ayant rien accompli de merveilleux, comment expliquer qu'il ait été si rapidement considéré comme Dieu et adoré comme tel par les Apôtres et par les premiers chrétiens ? On a donné bien des explications de ce phénomène, étrange pour ceux-là seuls qui ne veulent pas accepter dans leur intégralité les données évangéliques. Dans son livre sur *Jésus et la Tradition évangélique* (p. 164), M. Wernle qui est loin, certes, de partager nos croyances, a examiné la plupart des explications mises en avant, et en raison de leur variété il les a comparées à une tour de Babel où la confusion des idées est encore plus grande que ne l'est la diversité des langues. Evidemment, nous ne passerons pas en revue toutes ces explications ; nous nous contenterons d'examiner celles qui sont aujourd'hui les plus communément mises en avant.

Elles peuvent se réduire à quatre. On veut attribuer l'idéalisation progressive de la personne de Jésus *a)* ou aux Juifs de Palestine, *b)* ou à S. Paul, *c)* ou aux Mystères païens, *d)* ou au milieu antiochien. Or aucune de ces explications, démenties par les faits, ne pourra jamais satisfaire un esprit sérieux.

a) L'idéalisation progressive de la personne de Jésus ne peut pas avoir été l'œuvre des Juifs palestiniens. — Après les dures leçons de l'exil, les Juifs palestiniens furent farouchement monothéistes ; pour conserver leur foi dans toute son intégrité, les meilleurs d'entre eux luttèrent jusqu'à la mort contre l'hellénisation et la paganisation de la Palestine que voulurent tenter les rois de Syrie. Peu avant l'ère chrétienne, ils furent profondément humiliés dans leur foi religieuse en voyant Pompée, un païen ! fouler avec les emblèmes de ses légions le sol de la Ville sainte et oser lui-même pénétrer dans le Temple (cf. les Psaumes de Salomon) ; du vivant même de Jésus, l'introduction par Pilate d'emblèmes idolâtriques dans Jérusalem et de boucliers à l'effigie de Tibère dans le palais d'Hérode, demeure habituelle des procurateurs dans la Ville sainte, faillit soulever de sanglantes émeutes et amena l'empereur à intervenir contre Pilate pour calmer la fureur des Juifs se jugeant outragés dans leur foi monothéiste. Dans les Evangiles et au cours de la Passion, le principal grief qui fut fait à Notre-Seigneur fut celui d'usurper des pouvoirs divins (Marc, II, 5-12) et de se mettre sur le même pied que Dieu alors qu'il n'était qu'un homme (Jean, X, 33). Et l'on voudrait que ces mêmes Juifs palestiniens, faisant taire leurs scrupules, eussent déifié l'un d'entre eux qui avait été rejeté et comdamné par les Princes de leur nation et qui avait subi le supplice ignominieux de la croix sans qu'aucune résurrection n'en ait effacé l'opprobre ! Qui ne sent l'impossibilité d'une pareille supposition ? D'ailleurs, si d'aventure les Juifs de Palestine avaient idéalisé la physionomie et le caractère de Jésus, ils auraient fait de lui, comme plus tard les premières hérésies gnostiques, un être intermédiaire et non un Dieu consubstantiel à son Père et Verbe incarné. Or, remarquons-le bien, les Juifs devenus chrétiens, aussi loin que

les documents nous permettent de remonter, adorent Jésus comme Dieu sans que leur monothéisme rigide en soit troublé, sans que pour cela ils aient renoncé à leur intransigeance première. Une telle prétendue transformation du Jésus historique se produisant aussi rapidement et aussi radicalement dans des milieux juifs est absolument inexplicable, à moins d'admettre que Jésus ait été non seulement l'initiateur d'un mouvement, mais le révélateur d'un mystère.

b) L'idéalisation progressive de la personne de Jésus ne peut pas avoir été l'œuvre de S. Paul. — Si nous accordons quelque valeur à ce que rapportent les textes néo-testamentaires, nous sommes obligés de constater que bien avant la conversion de S. Paul, on croyait dans l'Eglise en Jésus Messie et Fils de Dieu ; on l'y adorait comme on adorait Dieu le Père, et on le considérait comme ayant été le Rédempteur promis et attendu. S. Paul lui-même ne donne-t-il pas dans I Cor., xv, 3, le dogme capital de la rédemption comme étant l'un des dogmes dont il ne fut pas, comme on le dit trop facilement, le créateur, mais dont il fut seulement le prédicateur ? Il l'enseigna aux Corinthiens parce qu'il l'avait appris lui-même. D'ailleurs, si l'on veut déterminer la part personnelle qu'aurait eue S. Paul dans l'élaboration de certains dogmes, il ne faut jamais perdre de vue que l'Eglise est née et qu'elle a vécu plus de quinze ans en dehors de son influence et de sa direction ; il ne faut pas oublier davantage que S. Paul n'a jamais voulu être un novateur ; il n'a visé qu'à être un disciple fidèle transmettant scrupuleusement la doctrine reçue de Jésus. Nos lecteurs voudront bien se reporter sur ce sujet, pour nous éviter toute redite, à ce que nous avons dit du rôle joué par S. Paul aux origines du Christianisme, dans l'*Ami* du 27 juillet 1922, p. 471-476.

c) L'idéalisation progressive de la personne de Jésus ne peut pas avoir été l'œuvre des Mystères païens. — Certains (Reizenstein, Loisy, Guignebert, Salomon Reinach) prétendent que S. Paul n'a pu faire pénétrer le Mystère chrétien dans les milieux grecs qu'en le transformant en religion de mystère. Est-il besoin de faire remarquer que pour cela il lui aurait fallu changer de fond en comble dans sa lettre, dans sa forme, dans son esprit, l'Evangile qu'il avait reçu de Jésus ? Or nous avons vu, d'après les déclarations mêmes de S. Paul empruntées à ses épîtres les plus authentiques de l'aveu de tous, que jamais l'Apôtre n'a voulu faire subir la moindre modification à la doctrine que son Maître adoré lui avait transmise. Pourquoi n'accorderait-on pas à ses déclarations catégoriques la confiance que l'on accorde si facilement à tant d'autres personnages de l'antiquité qui sont loin, certes, d'avoir eu sa droiture de caractère et sa valeur morale ? Ne lui prêtons donc pas un rôle qu'il n'a pas voulu jouer et que, de fait, il n'a pas joué. Par son éducation, par son tempérament, par son fanatisme religieux, par les doctrines qu'il prêchait, par le but qu'il poursuivait, il ne pouvait que se tenir à l'écart de tout ce qui sentait l'idolâtrie, ses rites, ses pratiques ou ses concepts. Lui qui ne toléra jamais sur ce point la moindre compromission (cf. II Cor., vi, 14, 16 ; I Cor., x, 20, 21) était bien incapable de se livrer à ce travail d'assimilation qui aurait consisté, disons le mot, à habiller le Christianisme à la païenne. Faire de pareilles suppositions dépasse tout ce que l'on peut imaginer de plus audacieux et de plus invraisemblable dans le domaine de l'hypothèse.

Quant à vouloir attribuer aux Mystères païens eux-mêmes l'idéalisation progressive de la personne de Jésus, c'est appeler à son aide, pour écarter une solution historique parfaitement claire et richement documentée, une science encore bien jeune, bien imparfaite et bien peu ferme dans ses conclusions. Sous la forme où nous les connaissons, les mystères païens datent tout au plus du IIe siècle après J.-C. ; nous savons à leur sujet peu de choses précises, et nous sommes tout à fait incapables de dire dans quelle mesure le Christianisme répandu dans le monde gréco-romain avait déjà réagi sur eux et les avait influencés à cette époque où nous commençons à en connaître quelque chose. Enfin, il faut éviter de se laisser duper dans l'histoire des Religions par l'identité des termes. Que de fois un mot identique désigne une conception religieuse absolument différente ! Ici encore, pour ne pas nous répéter, nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter au Bulletin que nous avons écrit sur les Mystères païens et le Christianisme, *Ami* du 14 avril 1921, p. 177-187.

d) L'idéalisation progressive de la personne de Jésus ne peut pas avoir été l'œuvre du milieu antiochien. — On a dit aussi, pour expliquer toujours en dehors des textes néo-testamentaires cette prétendue idéalisation progressive de la personne de Jésus, qu'elle s'était produite sous l'influence des juiveries de la Dispersion et spécialement de ce milieu antiochien, où pour la première fois les disciples de Jésus furent salués du titre de chrétiens (Act., xi, 26). En donnant à Jésus de Nazareth dans ces contrées le titre de Κύριος, on l'aurait fait passer de la sphère de l'humanité dans celle de la divinité [1]. Or, le terme Κύριος n'était pas un terme spécifiquement divin. Le juif Philon a donné ce qualificatif à Caligula, qu'il se refusait pourtant de considérer et d'adorer comme dieu. En outre, le fait que ce titre était prodigué en Egypte, en Syrie, en Asie Mineure, à toutes les fausses divinités et également aux empereurs romains divinisés aurait empêché à tout jamais les chrétiens de ces contrées de s'en servir, si ce titre ne leur avait pas été transmis en même temps que leur avait été prêchée la foi, et s'il n'avait pas revêtu dans leur pensée et à leurs yeux un sens totalement différent de celui qu'il avait dans le paganisme oriental.

Ce n'est pas à Antioche, mais à Jérusalem, et dès les origines de l'Eglise, que Jésus fut salué du titre

[1] Cf. E. B. Allo, *Les dieux sauveurs du paganisme gréco-romain*, dans *Rev. des Sciences philosophiques et théologiques*, janv. 1926, p. 5-34.

de Κύριος, et si ce titre lui fut si complaisamment donné par les Apôtres et les premiers fidèles, s'il fut si souvent employé par S. Paul dans ses épîtres, c'est parce qu'il n'était autre que l'appellation grecque rigoureusement équivalente à *Yahweh*. En effet, dans la Bible des LXX où ce mot se rencontre plus de 8000 fois, il correspond plus de 7000 fois au tétragramme divin. Il avait donc pour les chrétiens recrutés en Palestine et pour ceux conquis dans la Dispersion un sens religieux très précis, il faisait de Jésus l'équivalent même de Yahweh, il traduisait parfaitement la consubstantialité de nature qui lui était reconnue avec Dieu le Père. Ce ne fut pas pour déifier Jésus qu'on l'appela Κύριος, mais on l'appela Κύριος parce que l'on reconnaissait en lui le Verbe incarné. Ce titre fut dès les origines l'expression très précise de la foi de l'Eglise naissante. Et dans la pensée des chrétiens d'origine juive tout comme dans la pensée des chrétiens issus de la gentilité, le titre de « Seigneur » appliqué à Jésus était aussi distinct du même titre appliqué aux divinités ou aux personnalités gréco-romaines que l'était le titre de Baal quand, d'aventure, il était donné aux fausses divinités et parfois au seul vrai Dieu [1].

2° La thèse de l'élaboration lente, anonyme et multiforme des textes évangéliques se heurte à de nombreuses difficultés littéraires et historiques. — Nous allons nous contenter d'énumérer ces difficultés, en les passant successivement et rapidement en revue.

a) La littérature chrétienne des deux premiers siècles lui est opposée. — Si on consulte cette littérature de la première moitié du IIe siècle et de la fin du Ier siècle, on constate la connaissance et la diffusion de nos Evangiles synoptiques, *sous la forme où nous les lisons présentement*, dès la fin du Ier siècle. Ils sont alors répandus non pas seulement dans le coin du globe où ils ont pris naissance, mais aussi à Corinthe, à Rome, en Asie Mineure, à Antioche, en Palestine. Or une telle diffusion et une semblable notoriété exigent nécessairement que ces écrits aient été composés depuis déjà un certain nombre d'années. Les livres anciens ne se répandaient pas avec la même facilité que les livres modernes. Et, de ce chef, nous sommes ramenés par les seules exigences des faits littéraires à une date assez voisine de celle communément assignée par la tradition à la composition de nos Evangiles synoptiques, aux environs de l'an 60 ap. J.-C. Il se serait donc écoulé une trentaine d'années entre la mort de Jésus et la rédaction de l'histoire évangélique. On avouera que c'est bien peu pour la lente élaboration d'une histoire qui devait aboutir à une telle transformation. Et encore cet espace déjà si court et nettement insuffisant se trouve-t-il considérablement réduit par les hypothèses les plus en faveur de nos jours pour la solution du problème synoptique. Ces hypothèses font dépendre nos trois premiers Evangiles non seulement d'une tradition orale remontant aux apôtres témoins oculaires, mais aussi de divers documents écrits rédigés dans les débuts de l'évangélisation pour les besoins de la catéchèse (Luc, I, 1-4).

b) La tradition manuscrite ne lui est pas moins opposée. — Les mss. des Evangiles qui nous sont parvenus ne sont pas les meilleurs exemplaires qui aient été faits, ceux qu'on calligraphiait soigneusement et dont on surveillait attentivement l'exécution parce qu'ils étaient destinés dans les églises à la lecture publique. Ces exemplaires-là ont disparu au cours des persécutions. Ceux qui sont parvenus jusqu'à nous sont les copies des particuliers, faites naturellement avec moins de soin et surtout moins de surveillance. On trouve souvent dans leur texte des fautes dues à l'inattention ou à la négligence des scribes; on y trouve aussi des variantes, peu nombreuses à la vérité, qui peuvent influer sur le sens du texte par addition, suppression ou changement, tels que la péricope de la femme adultère (Jo., VII, 53-VIII, 11), l'épisode de la sueur de sang (Lc., XXII, 43, 44), la finale de Marc (XVI, 9-20), l'ange de la piscine probatique (Jo., V, 3, 4), la formule trinitaire du baptême (Mt., XXVIII, 19), l'attribution du *Magnificat* à Marie (Lc., I, 46) etc. On y trouve enfin parfois des corrections tendancieuses, en petit nombre et d'ordinaire facilement reconnaissables. Toutefois, en dépit de ces défectuosités absolument inévitables, — il eût fallu un miracle pour les empêcher, — on peut dire en toute certitude que nous possédons bien substantiellement le texte rédigé par les Auteurs sacrés ; les modifications signalées ne sont qu'accidentelles ; aucune ne met en péril un seul dogme chrétien, car pas un seul de nos dogmes ne repose sur un texte discuté qui soit isolé. On peut dire également que l'étude la plus minutieuse et la plus sévère des mss. évangéliques ne laisse pas apercevoir la moindre trace de ces remaniements étendus, de ces interpolations multiples à but doctrinal qu'exigerait une élaboration lente des Evangiles synoptiques dans le but d'intégrer dans les discours et les récits la foi envers Jésus au fur et à mesure de ses développements au sein de la communauté chrétienne. D'ailleurs les textes évangéliques que nous atteignons, comme nous venons de le dire, par des documents certains dès la fin du Ier siècle, se sont trop rapidement répandus partout pour que quelque trace ne soit pas restée, dans des fragments de papyrus ou dans quelques textes de l'ancienne littérature, de ces remaniements postérieurs si jamais ils avaient eu lieu.

Loin donc de favoriser la thèse critique, la tradition manuscrite lui est nettement opposée; elle fait aussi ressortir tout l'arbitraire de l'hypothèse si légèrement mise en avant. Bien loin de se conduire vis-à-vis des textes évangéliques avec la désinvolture que leur prêtent gratuitement les critiques, les chrétiens des premières générations

[1] Cf. Cerfaux. *Le titre* Kyrios *et la dignité royale de Jésus*, dans *Rev. des Sciences phil. et théol.*, 1922, p. 40-70.

avaient pour ces textes le plus grand respect. Ils les transmettaient de la meilleure facon que cela leur était humainement possible. Quand ils se trouvaient en présence de certains passages sur le Christ ou sur les Apôtres susceptibles de donner lieu de la part des adversaires à des difficultés dogmatiques, ils préféraient discuter avec eux, résoudre de leur mieux les objections, plutôt que de se permettre de supprimer ou de modifier dans le texte que leur transmettait la tradition une phrase ou un simple mot.

Un critique anglais, comme Hort, qui ne partage pas nos croyances catholiques, mais qui fait autorité en matière de critique textuelle, apprécierait sévèrement l'hypothèse de l'élaboration lente des Evangiles avec les nombreux remaniements qu'elle suppose. Portant un jugement d'ensemble sur la valeur du texte du N. T. que nous possédons, il écrivait dans la préface (p. II) à l'édition critique qu'il publiait avec Westcott ces lignes qui méritent d'être retenues : « Sept huitièmes des mots du N. T. sont hors de contestation ; un huitième seulement du texte total appelle l'attention du critique, et ce huitième est formé en grande partie par des changements d'ordre des mots ou des différences insignifiantes, si bien qu'il se réduit à 1/70e si on laisse de côté les questions d'orthographe et autres minuties. Enfin, en fait, les variantes substantielles sont en très petit nombre et elles peuvent être estimées à moins de la millième partie du texte. » On voit par là si Hort accepterait qu'un texte qui nous est parvenu avec cette intégrité substantielle ait pu avoir été le produit d'une élaboration lente, successive et anonyme.

c) La langue de nos Evangiles. — La langue de nos Evangiles, *uniforme dans chaque écrit*, est celle-là même que parlaient au Ier siècle les gens du peuple. Nous la connaissons chaque jour de mieux en mieux par les *ostraca*, les papyrus et les inscriptions. Nos Synoptiques ont donc été rédigés, comme le veut la tradition, non par des littérateurs, mais par ces Apôtres ou disciples dont les noms ont été depuis toujours mis en avant. L'origine ou la mentalité juive de leurs auteurs se trahit en outre par les termes sémitiques mélangés à la *Koinè*, par la construction et la fracture de la phrase, par la signification spéciale donnée à certains mots. Leur grec du Ier siècle a subi, comme malgré eux, l'influence de leur façon juive de concevoir les choses ou de s'exprimer. Enfin, l'unité de leur rédaction, la personnalité qu'elle révèle, la fidélité constante au plan indiqué dès les premières lignes, ne permettent pas de songer à des anonymes nombreux, ni même à des récits trois ou quatre fois retouchés successivement. Quelle qu'ait été l'habileté du rédacteur final, à des détails de style, de vocabulaire ou de phrase, on arriverait à découvrir des traces indubitables des retouches successives ou des divers collaborateurs à l'œuvre commune.

d) Les faits contemporains du Christ consignés dans les Evangiles. — Ces faits, *qui font corps avec la doctrine et ne peuvent pas en être séparés*, font revivre sous nos yeux en traits nettement accusés le monde palestinien d'avant 70. Ils décrivent les sites géographiques avec une précision souvent remarquable ; ils font agir sous nos yeux la société juive de l'époque de Jésus avec sa piété assez particulière, avec ses moindres caractéristiques politiques, religieuses ou sociales, qu'il s'agisse du Procurateur ou des fils d'Hérode, des divers partis juifs : pharisiens, sadducéens, hérodiens ; des centres divers, synagogues ou Temple, où Pharisiens et Sadducéens exercent leur empire ; des aspirations messianiques de la foule, etc., etc. Or, ne nous y trompons pas : si nos Evangiles, au lieu d'avoir été rédigés ou avant 70 ou par des témoins oculaires, l'avaient été tardivement, au cours du IIe siècle, ils n'auraient pas pu faire revivre dans leurs récits, avec cette fidélité historique impeccable, un monde aussi compliqué que l'était ce monde juif que la terrible catastrophe de 70 devait disperser aux quatre coins de l'Univers. Les anciens n'avaient pas du tout le sens de la reconstitution historique et archéologique. Au lieu de replacer leurs personnages dans leur milieu, ils leur prêtaient bien plus volontiers les mœurs et le parler de leur temps : nous en avons de frappants exemples dans les Apocryphes de l'A. T. Si donc des Judéo-chrétiens ou des Gentils convertis, sans attache avec la première génération chrétienne, avaient peu à peu par leurs apports successifs contribué à la formation du texte actuel de nos Evangiles, ils auraient inévitablement laissé percer ici ou là en de multiples traits les conditions de leur époque, et ils n'auraient pas pu aboutir à nous donner avec cette précision et cette exactitude ce tableau évangélique du monde juif contemporain de Jésus. — Ils l'auraient pu d'autant moins que ce tableau n'est pas un tableau intentionnel écrit pour un chapitre particulier. Il résulte uniquement d'une foule de traits épars ici et là dans les Evangiles au hasard des circonstances, sans aucun ordre précis, sans aucun dessein arrêté [1].

e) L'impression produite par Jésus. — Cette impression est indiquée au cours des récits évangéliques par des réflexions topiques prises sur le vif qu'on aurait été bien incapable d'inventer après coup pour justifier une idéalisation postérieure de Jésus. Qu'on veuille bien se reporter à ce sujet à l'*Ami* du 27 juillet 1922, p. 467-471. Là, nous avons essayé de montrer, à propos du *Christianisme antique* de M. Guignebert, 1° que l'impression produite par Jésus ne fut pas médiocre et son succès restreint, et 2° que sa doctrine messianique ne peut pas être considérée comme une doctrine exclusivement empruntée au milieu juif dans lequel il a grandi.

f) La cohérence parfaite des récits et des discours s'oppose aussi à toute élaboration lente et anonyme des Evangiles. — Il suffit de feuilleter

[1] Cf. Lepin, *Jésus, Messie et Fils de Dieu*, p. XXIII-XXVI.

les Evangiles pour voir que les récits qu'ils contiennent sont parfaitement cohérents, et pour se rendre compte que les discours mis sur les lèvres de Jésus laissent entrevoir peu à peu, selon une idée bien arrêtée, la nature de sa mission, de sa personne, de son royaume. Il est impossible de distinguer dans les paraboles, comme le veulent MM. Jülicher et Loisy, les éléments métaphoriques des éléments allégoriques, parce qu'ils forment corps avec la narration, et nos lecteurs seront tentés de sourire en voyant avec quelle assurance, dans un récit aussi simple que celui du Semeur, M. Loisy se croit en mesure de découvrir trois stades successifs de rédaction : le premier contenant la parabole sans explication ; le second, dans lequel les disciples demandent et obtiennent l'interprétation de la parabole ; le troisième, où l'on se soucie de donner le motif secret de l'obscurité des paraboles afin d'expliquer l'endurcissement d'Israël et sa réprobation [1]. Nos lecteurs ont maintes fois lu Matth., XIII, 4-23 sans jamais soupçonner la main de trois rédacteurs différents dans ce morceau d'une aussi parfaite unité littéraire.

g) Les portraits de Jésus et des Apôtres tels que nous les trouvons dans les Synoptiques sont également opposés à toute théorie de l'élaboration lente des Evangiles. — N'oublions pas qu'au moment où étaient rédigés et où commençaient à se répandre les textes évangéliques, un bon nombre d'épîtres de S. Paul étaient déjà connues, en particulier les épîtres aux Thessaloniciens, aux Corinthiens, aux Galates, aux Romains et, peut-être, les épîtres christologiques. Dans ces épîtres Jésus était offert à l'adoration et à l'imitation des fidèles comme Fils de Dieu, préexistant auprès de son Père et venu du ciel parmi nous par amour pour nous ; on le montrait unissant dans son unique personne sa nature divine à notre nature humaine ; on le présentait siégeant comme Homme Dieu depuis sa résurrection au-dessus de toute Principauté, assis à la droite de son Père, en attendant de revenir à la fin du monde avec gloire et majesté pour juger les vivants et les morts. Et l'on assiste à cette situation, qui serait paradoxale si elle n'était historique, qu'à cette même époque où Jésus était adoré comme Dieu en tout égal à son Père, les Evangiles nous décrivent sa carrière publique en insistant souvent sur les traits qui nous font le plus vivement sentir sa nature humaine, nous le présentant vis-à-vis de son Père parfois dans l'attitude d'un suppliant, presque d'un inférieur paraissant ignorer la date du jugement, obligé de se cacher ou de changer de contrée pour se soustraire aux embûches de ses ennemis, luttant à Gethsémani dans une indicible souffrance contre la perspective de sa Passion imminente. Comment de telles descriptions, qui devaient créer aux âges postérieurs des préoccupations dogmatiques si graves, auraient-elles pu trouver place dans des Evangiles élaborés lentement dans le seul but d'idéaliser progressivement la physionomie de Jésus ? Nous avouons ne pas le comprendre, tandis que leur présence répond tout à fait au souci de haute probité historique qui a poussé les Evangélistes à retracer tel qu'il fut le ministère public de Notre-Seigneur.

h) Les hérétiques des premiers siècles ne sont pas davantage favorables à cette théorie. — Les hérétiques se sont acharnés, dès les origines de l'Eglise, contre les textes évangéliques ; Marcion en particulier les a mutilés ; mais aucun d'eux n'a jamais mis en doute soit l'ancienneté de nos Evangiles, soit leur composition par des Apôtres ou des disciples d'Apôtres. Si ces écrits avaient été à la fin du Ier siècle ou au cours du IIe l'objet des remaniements dogmatiques ou historiques dont parlent nos adversaires, croit-on qu'ils l'auraient totalement ignoré ? et, alors, quel beau jeu ils auraient eu pour dénoncer les fraudes successives des autorités ecclésiastiques et rejeter, en s'appuyant sur ces fraudes, les dogmes qu'ils ne voulaient pas admettre ! Or, nous les voyons discuter et épiloguer sur des textes, nous les voyons parfois supprimer certains d'entre eux, mais jamais nous ne les voyons invoquer, pour légitimer leur attitude, les nombreuses interpolations intentionnelles et tardives que suppose à chaque instant cette théorie d'une élaboration lente des Evangiles.

CONCLUSION

En dehors des préjugés philosophiques déjà signalés, rien, absolument rien, ne justifie la conception des origines du Christianisme que se font certains historiens en dépit des textes les plus clairs et les plus décisifs. Si, au lieu de considérer ces textes comme des suspects, ils les examinaient en eux-mêmes et sans aucun parti pris, ils ne seraient pas acculés pour légitimer leur point de vue à échafauder une multitude d'hypothèses qui soulèvent plus de difficultés qu'elles n'en résolvent, et le fait chrétien ne poserait pas à leur esprit tant de problèmes qu'ils déclarent insolubles. Si, dociles aux indications des textes, ils considéraient Jésus comme le Verbe incarné, s'ils le laissaient parler et agir en Dieu, préparer ses Apôtres peu à peu à la pleine lumière de la révélation de sa mission et de sa personne, ils s'expliqueraient que le drame du Calvaire, suivi d'une réelle Résurrection, ait pu transformer les Apôtres et les amener, selon l'ordre de Jésus et dans les conditions voulues par Lui, à se faire les propagateurs de cette Eglise qu'il avait lui-même fondée de son vivant. Et, du coup, laissant à Jésus tout le rôle que lui assignent les documents évangéliques, ils pourraient donner du fait chrétien une explication suffisamment adéquate pour empêcher les esprits aventureux de s'engager à la légère dans les voies sans issues du mythe ou de la légende. Mais pour cela il faudrait, encore une fois, prendre les textes en eux-mêmes, accepter leur verdict et ne pas leur imposer le

[1] Cf. Loisy, *Simples réflexions*, p. 47. Cette théorie de l'élaboration artificielle des paraboles évangéliques par les chrétiens de la seconde et de la troisième génération, pour rendre raison du peu de fruit de la prédication du Christ chez les Juifs, a été condamnée par le décret *Lamentabili*, proposit. XIII.

sien ; il faudrait, en un mot, être fidèle aux règles les plus élémentaires de la vraie méthode historique. Qui des deux, du critique indépendant ou du critique catholique, respecte le plus scrupuleusement ces règles ? Qui des deux donne les solutions les plus exemptes d'arbitraire, les plus vraisemblablement conformes à la réalité de l'histoire ? Nous ne craignons pas de poser nettement la question devant tout examinateur de bonne foi tant soit peu au courant des conditions d'un travail scientifique.

LITURGIE

Q. — *L'Ami* aurait-il l'obligeance de nous dire de façon précise quel est, à l'heure actuelle, le *Propre de France* pour l'office et la messe ?

Des divergences se manifestant sur ce point de fait, il nous rendrait un précieux service en nous apportant une certitude.

R. — I. En vertu du rescrit de la S. C. des Rites *Parisien. et aliarum diœcesium Galliæ* en date du 14 janvier 1914 [1] et d'une concession additionnelle obtenue peu après [2], les fêtes suivantes, avec leur rite respectif, sont désormais célébrées :

A) DANS TOUS LES DIOCÈSES DE FRANCE :

Le 3 janvier, Ste Geneviève, vierge, *double*.

Le 30 mai, Ste Jeanne d'Arc, vierge [3], *double de 2e classe*.

Le 3 juin, Ste Clotilde, veuve, *double*.

Le 19 juillet, S. Vincent de Paul, confesseur, *double majeur* [4].

Le 9 août, S. Jean-Marie Vianney, confesseur, *double*.

Le 25 août, S. Louis, roi, confesseur, *double majeur*.

Le 1er octobre, S. Remi, évêque et confesseur, *double majeur*.

Le 6 novembre, *(dans les églises consacrées, à l'exception des églises métropolitaines et cathédrales* [5]*)* la Dédicace de l'église propre, *double de 1re classe avec octave commune*.

Le 11 novembre, S. Martin, évêque et confesseur, *double majeur*.

B) DANS LES SEULES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE ROUEN, RENNES ET TOURS :

Le 16 octobre, S. Michel, archange, au Mont-Tombe, *double majeur*.

C) DANS LES SEULS DIOCÈSES DE PARIS ET AUTUN :

Le 17 octobre, Ste Marguerite-Marie Alacoque, vierge, *double*.

[1] Cf. *Ami* 1914-1919, p. 422.

[2] L'objet de la nouvelle concession était la fête, à la date du 9 août, du B. Jean-Marie Vianney, confesseur, maintenant canonisé. (Lettre du card. Amette du 9 février 1914, dans l'*Ami, loc. cit.*).

[3] Par lettres apostoliques en date du 2 mars 1922, Ste Jeanne d'Arc a été déclarée Patronne secondaire de la France. (Cf. *Ami* 1922, p. 268).

[4] Pour les fêtes de S. Vincent de Paul, de S. Louis, de S. Remi et de S. Martin, qui appartiennent au calendrier de l'Eglise universelle, il y a eu seulement élévation du degré du rite pour la France.

[5] La Dédicace de l'église métropolitaine ou cathédrale doit être célébrée à part. (S. R. C., 28 oct. 1913, § I, 1).

II. — Par un rescrit *Pictavien. et diœcesium Galliæ* du 13 avril 1921, la même S. C. daigna accorder que la fête de Ste Radegonde, reine, veuve, déjà célébrée dans plusieurs diocèses de France, pût l'être aussi le 13 août, sous le rite double, dans tous les autres diocèses, y compris ceux des colonies [1]. En envoyant aux archevêques et évêques de France la copie de la concession, S. G. Mgr l'évêque de Poitiers écrivait : « Je ne doute pas que cet acte du Très Saint Père réjouisse Votre Grandeur et qu'elle inscrive au Propre de son diocèse le nom de sainte Radegonde, mère de la Patrie. »

III. — Pour la célébration des solennités extérieures autorisées le dimanche [2], le Saint-Siège permet que, dans celles des églises de France où il n'y a qu'une seule messe, on applique *pro populo* la messe de ces solennités [3]. (S. R. C., rescrit du 14 janv. 1914).

Q. — Quelle est la signification de toutes les épîtres qu'on lit à la messe du samedi des Quatre-Temps ? En vérité, elles sont fort belles, et bien choisies pour chaque saison.

R. — Pour savoir la raison d'être [4] des six leçons, y compris l'épître, qui, dans la messe du samedi des Quatre-Temps, précèdent la lecture de l'évangile, il faut se rappeler qu'à Rome cette messe fut de bonne heure le cadre obligatoire de l'ordination, — du moins de celle des diacres et des prêtres, — quand le besoin s'en faisait sentir [5].

« A l'origine, dit Mgr Duchesne [6], elle se célébrait la nuit [7], comme la messe du Samedi Saint [8]. On commençait par l'antiphone *ad introitum ;* puis venait la longue série des leçons, en grec et en latin, entrecoupée de chants et de prières. » Aussitôt après chacune de ces leçons était conféré, dans les ordinations générales, un des six premiers ordres ; les prêtres étaient ordonnés un peu avant

[1] On doit prendre l'office et la messe *de Communi nec virginis nec martyris*, avec l'oraison et les leçons du deuxième nocturne propres, telles qu'elles ont été concédées le 7 juillet 1853 au diocèse de Limoges. (Rescrit allégué).

[2] Célébrée autrefois le dimanche dans l'octave de l'Ascension, date primitive de la fête elle-même, la solennité extérieure de Ste Jeanne d'Arc est désormais fixée pour la France entière au deuxième dimanche de mai. (S. R. C., 9 nov. 1921 ; cf. *Ami* 1925, p. 364).

[3] Cf. *Ami* 1925, p. 233.

[4] Nous supposons que tel est le sens de la question à laquelle nous répondons. — Si notre consultant désirait connaître le motif qui a fait choisir chacune des leçons de la messe des samedis des Quatre-Temps, il le découvrirait aisément en lisant le *Catéchisme liturgique* de Dom Leduc, p. 60, 158, 349 et 430 (Tours, Mame).

[5] « Il semble qu'à l'origine, jusque vers la fin du Ve siècle, les Quatre-Temps de décembre aient été choisis de préférence, car le *Liber pontificalis* mentionne presque toujours les ordinations comme célébrées *mense decembri*. » (L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1re édit., p. 340, note 2). — Par la suite, non seulement les samedis des autres Quatre-Temps, mais aussi le samedi *Sitientes* d'avant la Passion et le Samedi Saint devinrent également des jours réguliers d'ordination.

[6] *Op. cit.*, p. 341.

[7] « La cérémonie avait lieu vers minuit, et se prolongeait toujours d'une manière notable sur le dimanche, en sorte que la messe de l'ordination comptait pour celle du dimanche lui-même. Plus tard, la discipline s'adoucit, et ces veilles pénibles furent supprimées ; on avança la messe de l'ordination, comme on a avancé aussi celle du Samedi Saint. » (Dom Guéranger, *Année liturgique*, l'Avent. Cf. Gasparri, *Tractatus canonicus de S. Ordinatione*, t. I, n. 55 et 56).

[8] « S. Léon, dans une lettre à l'évêque d'Alexandrie Dioscore, insiste beaucoup sur ce point. » (L. Duchesne, *op. cit.*, p. 342, note 1). — Le passage visé ici de la lettre de S. Léon le Grand se trouve reproduit et commenté dans l'ouvrage allégué ci-dessus du cardinal Gasparri, *loc. cit.*

l'évangile. C'est encore, exception faite pour l'heure de la célébration, ce que le Pontifical prescrit actuellement.

Comme on le voit, les nombreuses leçons que comporte la messe des samedis des Quatre-Temps sont un vestige des longues veilles nocturnes au cours desquelles avait lieu autrefois l'ordination.

Q. — 1° Dans les églises où le Saint-Sacrement n'est pas conservé au maître-autel, quelle révérence les prêtres non chanoines doivent-ils à celui-ci en dehors du Vendredi Saint ? Inclination de tête, ou génuflexion ? Certains ici distinguent : ils ne font la génuflexion que lorsqu'ils célèbrent à ce maître-autel ; en toute autre circonstance, ils inclinent seulement la tête. Cette manière de faire peut-elle être tolérée ?

2° Les chanoines honoraires peuvent-ils, dans leurs églises respectives, ne saluer la croix de l'autel majeur que d'une inclination de tête, lorsqu'ils ne portent pas leurs insignes canoniaux ?

3° Quelle est l'origine de l'usage de ne jamais dire de messes basses (même conventuelles) au maître-autel de la cathédrale ? Jadis même la messe matutinale devait se chanter à un autre autel du chœur des chanoines. Les nouvelles rubriques du Missel prescrivent qu'en cas de deux messes conventuelles le même jour, celle des deux qui n'est que lue et à laquelle n'assiste pas le Chapitre doit être dite *extra chorum*. Est-ce pour favoriser la récitation des petites heures ? Cette raison vaut pour la messe dite après Tierce, mais non, sauf au temps du Carême, pour une messe de vigile ou de férie dite après None. Ne vaut-il pas mieux voir en toutes ces restrictions la pensée prédominante de ne laisser célébrer à l'autel majeur des cathédrales qu'une seule messe, et solennelle, en vue de rappeler l'antique coutume de la concélébration ?

R.— Ad I. Dans les églises où le Saint-Sacrement n'est pas conservé au maître-autel :

a) Si l'on excepte le temps qui s'écoule depuis l'ostension solennelle de la croix le Vendredi Saint jusqu'à None inclusivement du Samedi Saint, — temps durant lequel tout le monde est tenu de saluer la croix par une génuflexion [1], — le célébrant paré d'ornements sacrés, quel qu'il soit et quelque fonction liturgique qu'il accomplisse, ne doit pas d'autre révérence à la croix du maître-autel que l'inclination [2]. (Missel, *Ritus celebr. missam*, tit. II, n. 1 et 2 ; tit. IV, n. 4 ; tit. XII, n. 6 ; *Mem. rituum*, passim ; cf. S. R. C., 22 déc. 1612, n. 306).

b) Aux Vêpres et aux Laudes solennelles, lorsque les chapiers ont à saluer la croix du maître-autel conjointement avec le célébrant, ils se contentent d'imiter la révérence faite par celui-ci, c'est-à-dire une inclination profonde. (Cérém. des év., l. II, c. III, n. 3 et 10 ; S. R. C., *ibid.*) [3].

c) A part cela, dans les fonctions liturgiques, en quelque église qu'elles soient célébrées, les ecclésiastiques qui ne sont ni prélats ni chanoines doivent toujours saluer par une génuflexion la croix du maître-autel, et toute coutume contraire est à abolir. (Cérém. des év., l. I, c. XVIII, n. 3 ; S. R. C., 15 mai 1745, n. 2381 ; 9 mai 1857, n. 3046 ; 30 août 1892, n. 3792, ad 11 ; 24 nov. 1899, n. 4048, ad 4).

Ad II. Eu égard au genre de révérence due soit à la croix du maître-autel lorsque le Saint-Sacrement ne réside pas sur celui-ci, soit à l'évêque diocésain, les chanoines honoraires jouissent de la même prérogative que les chanoines titulaires : ils se contentent de saluer l'une et l'autre d'une inclination profonde. (Cf. S. R. C., 25 sept. 1875, n. 3377, ad 2).

En pratique, pour qu'ils puissent user de cette prérogative, il faut, d'après le P. Hægy [1], qu'ils soient revêtus de leurs insignes ou d'ornements sacrés. Notons ici avec le savant auteur [2] qu'un chanoine portant le rochet sous le surplis ou sous la cotta, — v. g. pour remplir l'office de cérémoniaire, — est par là-même dispensé de faire la génuflexion à la croix et à l'évêque, car c'est encore là un habit canonial.

Ad III. Dans une église cathédrale qui est en même temps paroissiale, le maître-autel est réservé à l'évêque et au Chapitre, pour les fonctions publiques et solennelles du culte. (Barbier de Montault, *Traité de la construction... des églises*, t. I, p. 152).

a) L'autel majeur de l'église cathédrale est, disons-nous, réservé à l'évêque et au Chapitre. Le Chapitre est, en effet, *chez lui* dans l'église cathédrale ou capitulaire : il y est véritablement le maître [3], et il en a, à l'exclusion du curé comme tel, toute l'administration financière [4]. La paroisse, au contraire, est admise dans l'église cathédrale quasi comme une *locataire* [5]. Il n'est pas étonnant dès lors qu'elle le soit avec certaines restrictions, destinées à sauvegarder aux yeux de tous la prééminence du Chapitre, et que v. g. les fonctions paroissiales, — messe *pro populo*, messes d'enterrement ou de mariage, etc., — doivent se faire non à l'autel majeur, mais à un autel latéral spécialement affecté une fois pour toutes à ces mêmes fonctions. (Cf. S. C. C., 7 avril 1900, *Galtellinoren.*, ad 5 [6]). Or, s'il en est ainsi pour celles-ci, alors même qu'elles sont d'intérêt général et entourées souvent d'un certain éclat, à plus forte raison ne convient-il pas de dire des messes privées au maître-autel de l'église cathédrale.

b) Ce maître-autel est réservé pour les fonctions pontificales ou capitulaires plus ou moins solennelles et célébrées avec l'assistance obligatoire du Chapitre. C'est pourquoi, aux jours où la rubrique prévoit la célébration de plusieurs messes conventuelles, celles de ces messes pour lesquelles il n'y a plus désormais en droit l'assistance chorale doivent, — chacune après l'heure canoniale déterminée par les règles liturgiques, — être célébrées, comme

[1] Cérém. des év., l. II, c XXV, n. 30 ; *Mem. rituum*, tit. V, c. II, § III, n. 1, et § IV, n. 27 ; S. R. C., 9 mai 1857, n. 3049, ad 5 ; 12 sept. 1857, n. 3059, ad 4.
[2] Cela s'applique même v. g. au prêtre qui, revêtu du surplis et de l'étole, préside des funérailles ou une procession.
[3] Il n'en est plus ainsi quand les chapiers saluent la croix du maître-autel alors qu'ils ne sont pas aux côtés du célébrant, v. g. en allant préentonner une antienne. En pareil cas, ils doivent faire la génuflexion. (De Conny, Martinucci, Hægy, Schober, etc. ; cf. S. R. C., 22 déc. 1612, n. 306).

[1] *Manuel de liturgie, etc.*, 13e édit., t. I, p. 63, n. 110.
[2] *Op. cit.*, t. II, p. 324, n. 217.
[3] Scarfantoni, *Animadversiones, etc.*, t. I, decis. XXIX S. Rotæ, n. 17 ; Card. Gennari, *Monitore ecclesiastico*, 1902, p. 174.
[4] *Codex*, can. 415, § 3, 3° ; cf. *Ami* 1920, p. 632.
[5] Cf. *Ami* 1895, p. 57-60 ; 1909, p. 7-11.
[6] Cf. *Ami* 1900, p. 701.

de simples messes basses, en dehors du chœur [1]. (Nouv. rubr. du Missel, tit. I, n. 1-3). Le choix d'un autel secondaire s'impose dans la circonstance. Car de deux choses l'une : ou bien l'office canonial se poursuivra après ladite heure, ou bien il sera interrompu. Dans la première hypothèse, une messe ne pourrait licitement être dite en même temps à l'autel du chœur. (S. R. C., 21 nov. 1893, n. 3814, ad 1 ; 11 nov. 1904, n. 4144, ad 1). Dans la seconde hypothèse, il messiérait aux chanoines de déserter le chœur juste au moment où une messe commencerait à s'y célébrer.

Q. — Je serais très reconnaissant au liturgiste de l'*Ami* de vouloir bien nous donner une étude aussi complète que possible sur le chant dans les ordinations.

La manière de faire n'est pas partout la même.

Quand la messe d'ordination est chantée, les uns chantent certaines oraisons du Pontifical, d'autres ne les chantent pas.

Quand cette messe n'est pas chantée, ici on chante certaines parties du Pontifical : antiennes et psaumes de la tonsure, litanies, préfaces d'ordination, *Veni Creator*, etc. ; là on ne chante rien ; ailleurs les litanies sont récitées, mais l'évêque chante l'invocation *Ut hos electos, etc.*

L'*Ami* (1903, p. 959) dit bien que, quand la messe est basse les litanies sont récitées, mais qu'il est régulier de chanter le *Veni Creator* (Martinucci dit le contraire) et la bénédiction finale. *Quid* alors des autres parties?

Bref, je pose les questions suivantes :

1° La messe chantée est-elle parfois obligatoire pour les ordinations ?

2° Quand la messe est chantée, quelles sont les parties du Pontifical qui doivent l'être aussi ?

3° Quand la messe n'est pas chantée, quelles sont les parties du Pontifical qui peuvent ou qui doivent être chantées ?

R. — **Ad I.** *a)* **Il est très conforme à l'esprit de l'Eglise et à la tradition que la messe d'ordination générale, surtout lorsqu'elle a lieu dans l'église cathédrale [2], soit chantée. (Cf. S. R. C., 6 sept. 1698, n. 2011, ad 3 ; *Ami*, ci-dessus, p. 572).**

Une ordination générale n'est évidemment pas une cérémonie de moindre importance que v. g. la bénédiction annuelle des cierges, celle des cendres ou celle des rameaux, à leurs jours respectifs. Or, nous l'avons dit naguère [3], ces bénédictions sont des fonctions solennelles de leur nature ; elles doivent en principe, comme la messe subséquente, être célébrées avec ministres sacrés et avec chant liturgique [4]. Il convient donc que la messe d'ordination générale ne leur cède pas en solennité.

[1] A dire vrai, ces messes ne sont que dans un sens très large des messes conventuelles. (Cf. *Ephem. liturg.*, 1923, p. 69-70, note 1).

[2] C'est régulièrement dans l'église cathédrale que doivent avoir lieu les ordinations générales : « Ordinationes generales in cathedrali ecclesia, vocatis præsentibusque ecclesiæ canonicis publice celebrentur ; si autem in alio diœcesis loco, præsente clero loci, dignior, quantum fieri poterit ecclesia adeatur. » (*Codex*, can. 1009, § 1 ; cf. S. R. C., 16 sept. 1747, n. 2397, ad 2).

[3] Cf. *Ami* 1923, p. 512 ; 1925, p. 172.

[4] Dans une cathédrale, ces fonctions sont faites par l'évêque, quand bien même il ne célébrerait pas lui-même la messe qui les suit. (Cérém. des év., l. II, c. XVI, XVIII, XXI).

Du reste, l'usage de tous les ornements pontificaux communs — bas, sandales, croix pectorale, tunicelle, dalmatique, gants, mitre, anneau [1] — et de la crosse, imposé à l'évêque pour la messe d'ordination générale [2], ne s'harmonise parfaitement qu'avec l'appareil d'une messe pontificale solennelle [3].

b) **Loin de nous toutefois la pensée de prétendre que l'adoption de cet appareil soit alors strictement obligatoire. Ce serait oublier que les rubriques du Pontifical [4] et maintes décisions de la S. C. des Rites [5] envisagent et admettent l'hypothèse de la célébration d'une simple messe basse pour l'ordination, celle-ci fût-elle générale, et que des liturgistes dont le nom fait justement autorité — Martinucci [6] et le P. Hægy [7] — ont pris soin de décrire dans tous ses détails le cérémonial à observer en pareille hypothèse.**

Ad II. Lorsque la messe d'ordination est une messe pontificale solennelle :

a) **Les divers chants que celle-ci comporte par elle-même indépendamment de la circonstance spéciale de l'ordination, doivent être exécutés intégralement [8] et aux moments voulus [9]. Les nouveaux prêtres se contentent de réciter à mi-voix la préface, le *Pater, Pax Domini, Dominus vobiscum* et les oraisons de la postcommunion, pendant que l'évêque chante seul tout cela (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 11) ; mais ils n'ont pas à dire en même temps que lui les paroles de la bénédiction finale [10], ni avec le diacre, à certaines messes, les formules *Humiliate capita vestra Deo* et *Ite missa est* [11].**

b) **Quant aux textes liturgiques appartenant au rite même de l'ordination, il en est un certain nombre qui doivent être chantés lorsque la messe est solennelle [12]. Ce sont exclusivement ceux qui expriment la louange divine ou une prière collective, savoir : les antiennes et les psaumes de la collation de la tonsure ; les oraisons, avec parfois**

[1] Pour un archevêque dans sa province, il faut en outre le *pallium*. (Cérém. des év., l. I, c. XVI, n. 4).

[2] Pontifical, *De ordinibus conferendis*. — Tout cela est même requis pour une messe, solennelle ou basse, au cours de laquelle l'évêque doit conférer quelqu'un des ordres majeurs. (S. R. C., 19 mai 1607, n. 235, ad 2).

[3] Il en faut dire autant des sept cierges qui doivent être allumés à l'autel pour la collation des ordres majeurs faite publiquement par l'évêque dans son propre diocèse. (Cf. Pontifical, *ibid.*; S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 8).

[4] Cf. Pontifical, *De ordinatione subdiaconi*, rubr. placée avant les litanies; *De ordinatione presbyteri* (pour un seul ordinand), rubr. avant le *Veni Creator ;* rubr. pour le *Confiteor* avant la distribution de la communion.

[5] Cf. S. R. C., 11 févr. 1764, n. 2473, ad 1 et 2 ; 31 juillet 1821, n. 2616, ad 2 ; 25 sept. 1852, n. 3006, ad 5 ; 20 mars 1869, n. 3203 ; 4 sept. 1875, n. 3368, ad 5 ; 14 déc. 1888, n. 3700, ad 2 ; 26 nov. 1919, § II, ad 4, etc.

[6] *Manuale S. cœremoniarum*, l. VII, c. II.

[7] *Cérémonial des ordinations*, sect. II, c. I.

[8] Cependant, on pourrait à la rigueur ne chanter qu'une partie du graduel et du *Benedictus*, pourvu que le reste en fût récité à haute voix. (S. R. C., 19 sept. 1883, n. 3590).

[9] D'après Martinucci et le P. Hægy, le chœur commence le chant du *Sanctus* après que les paroles en ont été dites par l'évêque et les nouveaux prêtres, et la règle est la même pour l'*Agnus Dei* et pour l'antienne de la communion.

[10] L'évêque bénit en effet tous ceux qui sont présents, y compris les nouveaux prêtres.

[11] Cf. S. R. C., 7 sept. 1816, n. 3572, ad 22.

[12] On ne saurait se contenter de dire ces textes à haute voix : ce serait nuire à l'uniformité nécessaire de la fonction. (Voir ci-après, ad III).

une invitation préalable [1] ; les préfaces d'ordination, à l'exception toutefois de leur conclusion ; les litanies des saints ; l'hymne *Veni Creator ;* le répons *Jam non dicam vos servos.* Le reste, — et donc v. g. tout ce que l'évêque dit étant assis, de même la formule *Accipe Spiritum Sanctum etc.* qu'il récite debout en imposant la main à chaque diacre, la bénédiction spéciale donnée par lui aux nouveaux prêtres avant la lecture de l'antienne de la communion, etc., — doit être prononcé à haute voix, et non chanté.

Ad III. Lorsque la messe d'ordination n'est pas chantée, il est de beaucoup plus régulier que les prières de l'ordination ne le soient pas non plus.

Le Pontifical, il est vrai, ne prévoit en pareil cas que pour quelques-unes de ces prières — les litanies, le *Veni Creator* [2] — une simple lecture ou récitation à haute voix. Mais cela vaut assurément *a pari* pour toutes les autres. Aussi Martinucci suppose-t-il dans le chapitre *Ordinatio generalis habita privatim* qu'alors rien n'est chanté.

D'ailleurs, l'ordination et la messe durant laquelle elle a lieu ne sont pas en réalité deux fonctions liturgiques distinctes ; elles forment une seule et même fonction, et il faut conserver à celle-ci, du commencement à la fin, son caractère d'uniformité. Or, ce serait détruire ce caractère que de se permettre arbitrairement le chant dans telle partie plutôt que dans telle autre. Ainsi, on ne voit pas bien pourquoi v. g. les préfaces de l'ordination pourraient être chantées, alors que celle de la messe et le *Pater* devraient être simplement lus, et il serait particulièrement étrange que dans la récitation des litanies fût intercalé le chant du verset *Ut hos electos, etc.*

***Conclusion :* Même en l'absence d'un décret de la S. C. des Rites condamnant expressément l'introduction du chant de certains textes du Pontifical dans une messe basse d'ordination, on peut affirmer qu'une telle introduction est anormale [3].**

Q. — 1° Dans une église dotée de plusieurs autels latéraux, convient-il de dresser au maître-autel le reposoir du Jeudi Saint, et de célébrer la messe de ce même jour et la messe des Présanctifiés du Vendredi Saint sur un autel provisoire dressé dans le chœur? Ne serait-il pas plus liturgique de préparer ce reposoir dans une chapelle latérale ?

2° Le Saint-Sacrement restant exposé sur un autel latéral dédié au Sacré-Cœur, peut-on chanter la messe solennelle au maître-autel, même si quelques personnes restent en adoration devant le Saint-Sacrement exposé ? Le cas pourrait se produire le jour de la fête du Sacré-Cœur.

3° Peut-on tolérer la coutume immémoriale de couvrir d'un drap mortuaire *blanc* le cercueil des jeunes filles mortes avant vingt-cinq ans et de parer alors le char funèbre de tentures blanches ?

4° Que pense l'*Ami* de la coutume de célébrer la sainte messe durant la semaine sur divers autels latéraux, — v. g. le mercredi, sur l'autel de S. Joseph ; le vendredi, sur celui du Sacré-Cœur ; le samedi, sur celui de la Ste Vierge, etc., — le Saint-Sacrement restant à la fois, de 6 heures à 9 heures, au maître-autel et à un autel latéral ?

R. — Ad I. Le Jeudi Saint, il n'est pas permis de faire du maître-autel de l'église l'autel du reposoir de la sainte Réserve : « An tolerari possit feria V in Cœna Domini, altare majus ecclesiæ sepulcri altare esse ? — Resp. *Negative.* » (S. R. C., 12 juillet 1901, n. 4077, ad 10).

Bien plus, comme le fait remarquer le P. Hægy, la chapelle dudit reposoir doit se trouver hors du chœur. Autrement, il serait impossible de faire la procession du Saint-Sacrement prévue pour le Jeudi Saint et le Vendredi Saint par les rubriques du Missel, du Cérémonial des évêques et du *Memoriale rituum*, et même la fonction solennelle du Vendredi Saint ne pourrait guère s'accomplir de façon normale.

Ad II. Lorsqu'il ne s'agit pas des Quarante-Heures proprement dites, il peut y avoir parfois de bonnes raisons d'exposer publiquement le Saint-Sacrement à un autel secondaire plutôt qu'au maître-autel. En tout cas, et exception faite pour la messe de reposition qui termine les prières des Quarante-Heures, il est tout à fait régulier de célébrer la messe solennelle à un autel différent de celui où le Saint-Sacrement est exposé. (Cf. *Ami* 1925, p. 315, col. 1, ad II et III).

Ad III. La loi liturgique exige que, pour les adultes défunts ayant joui de l'usage de la raison [1], le drap mortuaire soit invariablement de couleur noire (Cérém. des év., l. II, c. xi, n. 1 ; S. R. C., 21 juillet 1855, n. 3035, ad 11 ; 22 avril 1871, n. 3248, ad 3), et cela même pour des religieuses (S. R. C., 6 nov. 1925, *Popayanen.*, ad 7 [2]). C'est évidemment de cette couleur aussi que doivent être pour des adultes les tentures du corbillard, si corbillard il y a.

En certains pays toutefois, l'usage d'un drap mortuaire blanc aux funérailles des adultes célibataires est tellement invétéré [3] qu'on ne parviendrait pas aisément à l'abolir sans provoquer des murmures, peut-être même des troubles, dans le peuple. On peut alors y tolérer temporairement cet usage, mais à condition que le drap mortuaire soit bordé de toutes parts d'une bande d'étoffe noire assez apparente pour indiquer à tous que l'âme du défunt a besoin de suffrages. (S. R. C., 31 août 1872, n. 3263) [4].

Ad IV. Il est tout naturel que les messes privées

[1] Dans l'ordination proprement dite, toutes les oraisons et invitations à l'oraison sont chantées sur le ton férial. Celles des oraisons qui ont une conclusion longue se chantent entièrement *recto tono ;* celles dont la conclusion est brève comportent seulement l'inflexion *fa ré* à la fin du texte de l'oraison et à la fin de la conclusion. (Martinucci. Hægy).

[2] Cf. col. préc., note 4. — Il n'est donc pas régulier (contrairement à l'affirmation du liturgiste de l'*Ami* de 1903) que le *Veni Creator* soit chanté à une messe basse d'ordination.

[3] Cf. *Nouvelle Revue théologique*, 1891, p. 569. — De Herdt n'ose pas formuler une interdiction absolue.

[1] Cf. *Ami* 1925, p. 233.

[2] Cf. *Ami* 1926, p. 163.

[3] Dans ces pays, « on a voulu faire du drap mortuaire blanc un signe de virginité, et on a été conduit à le donner à tous les célibataires, sans pouvoir excepter ceux pour lesquels l'emploi de cet insigne devenait ridicule. Les règles de l'Eglise sont bien plus sages. Elle n'admet aucune distinction de ce genre, et veut que pour tous, dès qu'ils ont passé l'âge de sept ans, l'appareil funèbre soit noir. » (De Conny, *Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*, p. 210, note).

[4] Cf. *Ami* 1920, p. 319.

durant lesquelles les fidèles communient, aient lieu, autant que possible, à l'autel où est habituellement conservé le Saint-Sacrement. Il est cependant des circonstances dans lesquelles, — v. g. soit pour satisfaire la dévotion des fidèles, soit par nécessité, — on peut être amené à célébrer de ces messes à quelque autre autel. Il est alors parfaitement licite de mettre la sainte Réserve à ce dernier autel pour le moment du saint sacrifice [1], dût-elle se trouver en même temps à son autel ordinaire. (S. R. C., 2 juin 1883, n. 3576, ad 6; 10 mai 1890, n. 3728, ad 1). Ce qui est rigoureusement interdit, c'est la conservation *permanente* **du Saint-Sacrement à deux autels à la fois dans la même église. (S. C. des Ev. et Rég., 13 oct. 1620; S. R. C., 21 juillet 1696, n. 1946, ad 3; 14 mars 1861, n. 3104, ad 13).**

Q.— L'*Ami* voudrait-il me dire si l'on doit faire consacrer par l'évêque, tout comme les vases sacrés, une lunule neuve, ou si l'on peut se contenter de la bénir sans passer par l'évêché ?

R. — I. La lunule de l'ostensoir ne se consacre pas [2].

La bénédiction n'en est même formellement exigée par aucune loi liturgique. Malgré cela, les auteurs pensent généralement que cette bénédiction n'est pas moins nécessaire que celle du ciboire [3]. « Si autem quæras, dit le cardinal Gasparri [4], **utrum hæc benedictio sit, necne, de præcepto, respondemus, hoc præceptum nullatenus probari pro ostensorio et custodia [5], quia ex una parte lex positiva deest, et ex alia ostensorium et custodia non sunt in immediato contactu Corporis Christi; pro lunula vero, quæ est in immediato contactu Corporis Christi, hanc necessitatem, deficiente** lege positiva, **suaderi ex regula generali, quam his** verbis tradit D. Thomas (3 p., q. 83, a. 3) : *In reverentiam hujus Sacramenti a nulla re contingitur* [Sacramentum] *nisi consecrata ; unde et corporale et calix consecrantur, et similiter manus sacerdotis.* »

II. Dans sa Table alphabétique, le nouveau Rituel renvoie, pour la bénédiction de l'ostensoir, à deux formules différentes. La première : *Benedictio tabernaculi seu vasculi pro sacrosancta Eucharistia conservanda,* **se trouve au chap. XXIII du titre VIII. L'autre :** *Benedictio tabernaculi seu ostensorii pro Ssmo Sacramento fidelium venerationi exponendo,* **figure dans l'Appendice du Rituel. Toutes les deux conviennent également pour la bénédiction de la lunule.**

[1] Le mieux en pareil cas est de faire placer sur cet autel, pour le temps de la messe, un tabernacle amovible. (Cf. S. R. C., 23 nov. 1880, n. 3525, ad 4 ; Barbier de Montault, *Traité de la construction... des églises*, t. I, p. 188, n. 12).

[2] La raison en est que, bien qu'employée à l'autel, la lunule ne sert pas à la célébration même du saint sacrifice de la messe. (Cf. Baruffaldi, *Ad Rituale rom. Commentaria*, tit. LXVIII, n. 7).

[3] Bourbon, de Herdt, Gasparri, Wapelhorst, Coppin-Stimart, de Amicis, etc.

[4] *Tractatus canonicus de Ssma Eucharistia*, t. II, n. 1031.

[5] Il s'agit ici du vase où l'on renferme la lunule lorsque celle-ci contient la sainte Hostie. *(Ibid.*, n. 1030).

Cette bénédiction, il est vrai, est du nombre de celles qui sont réservées à l'évêque et aux prêtres en ayant la faculté. (Rituel). Mais notre consultant a, comme curé, cette faculté pour les églises et les oratoires situés sur le territoire de sa paroisse. *(Codex,* can. 1304, 3°).

Q. — Dans une petite paroisse qui reçoit un évêque pendant les vacances et qui n'a pas ce qu'il faut comme matériel ni comme personnel pour organiser un office pontifical, comment faire pour la messe chantée qui sera célébrée par cet évêque avec diacre et sous-diacre ? Doit-on lui procurer tous les *pontificalia*, ou bien peut-il se comporter comme un simple prêtre ? Pourrait-il ne se servir de la mitre et de la crosse que pour la bénédiction pontificale à la fin de la messe ?

R. — I. Il n'est pas loisible à un évêque de célébrer la messe solennelle paré et assisté seulement comme un simple prêtre (S. R. C., 20 août 1870, n. 3223, ad 1 ; 7 janv. 1880, n. 3507, ad 1) ; à plus forte raison lui est-il défendu de chanter la messe sans diacre ni sous-diacre (S. R. C., 20 août 1870, n. 3223, ad 2 et 3). Il ne peut célébrer la messe solennelle que pontificalement.

Pour célébrer ainsi, il lui faut non seulement les vêtements et ornements sacrés nécessaires à tout prêtre, mais encore les *pontificaux,* **c'est-à-dire : la croix pectorale, la tunicelle, la dalmatique, l'anneau, la mitre, puis, sauf aux fonctions funèbres, les bas, les sandales et les gants. Il a droit aussi au canon pontifical, au bougeoir, et dans son diocèse, sauf pour les fonctions funèbres, à la crosse.**

Il doit en outre être servi par un prêtre assistant en chape, par un diacre et un sous-diacre, et par un certain nombre de ministres inférieurs. Enfin, lorsqu'il célèbre au trône, il a à ses côtés deux diacres assistants parés. (Cérém. des év., *passim).* **En cas de nécessité, lorsqu'il y a pénurie de chanoines, les deux diacres assistants peuvent être supprimés ; ils sont alors remplacés par le diacre et le sous-diacre d'office. (S. R. C., 22 mars 1862, n. 3114, ad 3). Mais on ne saurait sans indult se passer du prêtre assistant. (Cf. S. R. C., 27 sept. 1873, n. 3315, ad 1).**

II. Si c'est un évêque étranger qui séjourne dans la paroisse dont il s'agit, il ne peut y célébrer la messe pontificale sans le consentement — au moins présumé — de l'Ordinaire du lieu. *(Codex,* **can. 337, § 1; S. R. C., 4 déc. 1903, n. 4124). Pour la célébrer au trône, il lui faudrait une autorisation expresse de l'***évêque* **diocésain [1]** *(Codex, ibid.,* **§ 3; S. R. C., 9 mai 1899, n. 4023).**

[1] Le vicaire capitulaire ne peut autoriser un évêque étranger à officier pontificalement au trône ni à se servir de la crosse. L'usage de celle-ci n'est alors licite que dans les fonctions liturgiques pour lesquelles la rubrique du Pontifical l'exige, v. g. dans les consécrations d'églises. (S. R. C., 4 nov. 1905, n. 4171).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 8 septembris 1926.

EUG. LINDECKER. *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Ateliers créés en 1835

Etudes sans frais

Téléphone 14.30

Les plus importants de la Région de l'Est

Catalogue sur demande

R. du C. 7890

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN, PEINTRE-VERRIER

près l'église St-Pierre à NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

Références

Agréé par la Commission des Monuments historiq^es, par la Coopérative de Reconstruction des Eglises. — Fournisseur des Missions Etrangères. —

Auteur de vitraux pour :
M. le Président Poincaré, à Sampigny ;
M. le Maréchal Lyautey, à Crevic ;
Basilique du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Lourdes, à Nancy ;
Cathédrale de Rangoon (Birmanie),
et plus de 3.000 églises en France et à l'Etranger.

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris

LIVRAISONS — EXPÉDITIONS

TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères

AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.

PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ

HUILES de FOIE de MORUE

BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE

LUNETTERIE

LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires

NOTICES & BROCHURES gratis sur demande

A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

HARMONIUMS RICHARD

PUISSANTS, ROBUSTES, PRIX RÉDUITS
— *TYPES SPÉCIAUX* pour l'**EXPORTATION** —
Contre 0,60 en timbres envoi des Cat. illustrés.
PROCURE BRETONNE DU CLERGÉ, S^t-BRIEUC

VINS DE MESSE

SOCIÉTÉ ANONYME VITICOLE

SEULE MAISON du diocèse dont les Vins de Messe soient garantis liturgiquement purs par l'Evêché de Perpignan. S'adresser : Abbé P.-C. Aujaleu, Espira-de-l'Agly (Pyr-O^les)

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFÉRÉES AUX TAUX AVANTAGEUX DES NOUVEAUX TARIFS.

L'augmentation du revenu par la RENTE VIAGÈRE est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÊPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
CULOTTES TRICOT
LAYETTE
SOUS-BRAS

TETRA — GAZES B^tés SGDG — MARQUE DÉPOSÉE

Registre du Com. Seine : 101.853.

Siège Social
48, rue de Laborde
PARIS (8^e).

TETRA

AVIS A SUIVRE

La cure dépurative par les **Grains de Vals** est la plus efficace, la plus rationnelle et la plus économique. Le flacon de 30 grains, 3 fr. 40, franco domicile toute la France. 11, rue Bara, PARIS.

ANTI-ÉPILEPTIQUE DE LIÉGE

Faites œuvre de charité en recommandant autour de vous ce précieux remède qui a ramené tant de malheureux à une vie normale.
Brochure et Renseignements gratis : Laboratoire FANYAU, Lille

LOURDES

POUR TOUS ACHATS D'OBJETS DE PIÉTÉ ET SOUVENIRS ADRESSEZ-VOUS AU **PALAIS DU ROSAIRE**

MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHE DE TOUT LOURDES

ENVOI *FRANCO* du CATALOGUE.

MAISON PRINCIPALE : 64, Boulevard de la Grotte.
SUCCURSALES { 158, Rue de la Grotte. 5, Avenue Peyramale.

phies, nous n'en avons pas souvent lu d'aussi captivante que celle-ci : l'auteur nous y fait respirer le parfum non pas seulement de vertus enfantines, mais déjà et surtout le parfum du sacrifice, des efforts extraordinaires par où cet enfant s'est élevé à une si rapide perfection.

Un exemple. Tout petit, il avait des colères terribles, des entêtements prolongés. Un soir, il s'arrête net au milieu de la prière (c'était une de ces familles où l'on avait gardé l'habitude de la prière en commun) ; il prétend qu' « il ne sait plus. » Sa mère exige qu'il continue. Au milieu de ses larmes, il ne cesse de répéter : « Oui, maman, je vais la dire, je vais la dire ; » mais il n'en fait rien. Sa mère le met à la porte de la chambre : il ne rentrera qu'une fois disposé à achever sa prière... Il reste debout sur le palier jusqu'à... minuit ! Il avait trois ou quatre ans alors ; et voilà l'enfant qui, dans quelques années, dès le temps de sa première Communion privée, à sept ans, sera un modèle de douceur et d'obéissance.

C'est cette première Communion privée qui marque la date d'une transformation décisive en cette âme. C'est ce jour-là que Jésus lui fait entendre l'appel au sacerdoce. Et depuis, il ne cessera de marcher de vertus en vertus, au Petit Séminaire d'Orgeville (Eure) comme à l'Institut Notre-Dame à Avranches.

Le secret d'une telle perfection en un si jeune âge ? La grâce évidemment, mais la grâce aidée par une mère chrétienne. Les deux premiers chapitres de ce volume sont un tableau achevé d'éducation maternelle. Le livre de M. Lemasson sera lu dans tous les collèges et séminaires. Mais nous voudrions qu'il le fût dans toutes les paroisses, à tous les foyers où l'on prétend être chrétiens et former des chrétiens. C'est de tout cœur que nous le recommandons à tous nos confrères. Il est très agréablement écrit, avec la simplicité qu'exige le sujet, avec la simplicité d'une âme sincère. Au surplus, c'est très souvent l'enfant lui-même qui tient la plume : M. Lemasson aime à s'effacer derrière lui et nous cite longuement des fragments de ses lettres, de ses premiers devoirs d'écolier qui sont vraiment charmants et qui laissent déjà transparaître toute la beauté de cette âme transfigurée. Nouvelle et édifiante autant qu'éloquente justification de la célèbre maxime : *Le style c'est l'homme.*

Saint Louis de Gonzague, par le P. Virgile Cépari, de la Compagnie de Jésus. *Nouvelle édition abrégée.* — In-12 de 60 p., 3 f., majoration de 40 o/o en sus. — Paris, Beauchesne.

L'autre jour, à propos du délicieux petit *S. Louis de Gonzague* du P. Fournier, nous émettions l'espoir que sans doute l'année du Centenaire nous apporterait quelque nouveauté sur l'aimable Saint. Ce n'est pas une nouveauté que nous annonçons aujourd'hui, puisque c'est Cépari ; mais Cépari, le premier des biographes de S. Louis de Gonzague, en sera toujours aussi le plus jeune, le plus frais, le plus pénétrant. Tous nos lecteurs seront heureux d'offrir à leurs ouailles cette édition abrégée. Ils seraient bien plus heureux encore (et nous aussi) si le prix en était moins élevé : 60 p. pour 4 f. 20 !

E. Chabot. **Miseremini mei.** Chant à l'unisson. — L'exemplaire, 0 f. 05 ; avec accomp., 0 f. 35. — Editions Publiroc, 53, rue Thiers, à Marseille.

Mélodie très expressive sur deux textes connus : *Miseremini* et *Pie Jesu*, que nous recommandons à l'approche des fêtes de novembre.

Les Reflets, par Jean de la Brète. — In-16 de 244 p., 12 f. — Paris, Plon.

Depuis la publication de *Mon Oncle et mon Curé* (qui en est à sa 240e édition), Jean de la Brète est bien l'un de nos plus populaires écrivains pour la jeunesse. Et c'est une « écrivain » vraiment, avec toute la distinction que comporte ce terme. Cette fois notre auteur s'est surpassé. Ses *Reflets*, ce sont les « reflets » d'une vertu, d'un acte de vertu plutôt, sur tout ce qui l'entoure. Il y a une faute à l'origine, une faute que J. de la Brète ne fait qu'indiquer, sans en donner aucun détail qui puisse être choquant pour jeunes lecteurs. Un mari a trompé sa femme. Celle-ci lui pardonne, et la magnanimité de ce pardon convertit le mari, convertit la complice, devient source de sainteté pour l'enfant de la faute : toute une cascade de « reflets » d'édification. Jean de la Brète ne nous avait encore rien donné de si haut. Personne ne lira ces pages sans en être remué. Elles iront au cœur et à l'âme de tous, des hommes mûrs non moins que de notre jeunesse chrétienne.

Recueil de cantiques, publié sous la direction de Jacques Debout et Henri Elie. — Un vol. in-12 de 189 p. — Paris, Bloud.

Environ 85 cantiques, la plupart nouveaux, paroles et musique. On pourra trouver quelques fleurs à glaner dans cet ensemble de mélodies où il y a plus de bonne volonté que de vraie beauté. Cinquante pages de prières diverses ouvrent ce recueil, auquel manque une table alphabétique.

Abbé D. Pérois. **Les prévenances de la grâce** (Notes d'une jeune fille protestante convertie). — Broch. de 12 p. in-8o, franco 0 f. 65. — Editions de la *Vie Spirituelle,* à St-Maximin (Var).

Ce récit de conversion montre l'action dans une âme droite des arguments apologétiques classiques vivifiés par la grâce divine. Il vaut surtout par la sincérité et la simplicité de l'accent. C'est bien ainsi que doit parler la vérité.

Emile-Pierre Jalbert. **Le chemin de croyance.** Pièce en trois actes, en prose. — Broch. in 8 de 72 p., 5 f. — Chez l'auteur, 33, avenue Reille, Paris 14e ; et aux Editions *Spes.*

Ecrite en 1921, alors que l'auteur avait vingt ans et faisait son service militaire en Allemagne occupée, cette pièce mérite toute la sympathie qui s'attache aux essais d'un débutant. Elle présente, dans le cadre radieux du 11 novembre 1918, le drame intérieur de la conversion d'un publiciste incrédule sous la double pression du bon sens populaire et d'une vocation ecclésiastique qui se découvre chez l'un de ses fils. Les raisons qui décident soit de la vocation du fils, soit du retour du père vers la foi, ne seraient pas toutes approuvées par l'apologétique ou l'ascétique ; tel personnage est un peu pâle et tel autre a des incohérences ; le style enfin a quelques longueurs, et dans les vers insérés (qui doivent être des alexandrins stricts, puisqu'ils doivent être chantés sur une mélodie indiquée) il s'en trouve plusieurs d'onze ou de treize syllabes. Mais la pièce a du mouvement ; elle s'inspire des sentiments les plus élevés : la religion et le patriotisme ; écrite par un jeune, nous croyons qu'elle plaira aux jeunes catholiques de nos patronages (elle ne comporte que des rôles d'hommes), et c'est à ce titre que nous la signalons à la bienveillante attention de nos confrères. Notons qu'une musique de scène écrite spécialement pour cette pièce peut soutenir l'intérêt.

Recueil de cantiques populaires, publié par l'abbé J. Besnier. — Un vol. in-12 de 190 p., 7 f. — En vente chez l'auteur, 18, rue de Gigant, à Nantes (Loire-Inf.).

215 cantiques, nouveaux ou choisis parmi les plus connus, et donnant un ensemble bien satisfaisant. Ce recueil est surtout remarquable par la fermeté des paroles, leur sens précis et pieux, leur adaptation à la mélodie. Pour obtenir ce dernier résultat, on n'a pas hésité à modifier profondément la rédaction de certaines poésies célèbres : telle celle que signa Fénelon et qui est si connue par ses premiers mots : « Au sang qu'un Dieu va répandre. » Quoi qu'on pense de ces pastiches poétiques (c'est une voie dans laquelle il ne faut pas s'engager bien loin), il convient de reconnaître que le résultat est intéressant.

Le Duplicateur " GOSSELIN " imprime 500 copies à l'heure jusq. 10.000 ex. du même original. Prix cour. sur dem. — Polycopie Abbé GOSSELIN, Flers (Orne).

Cave Coopérative de Gaillac (Tarn)

Association de 500 propriétaires, non négociants, préparant et vendant exclusivement les vins des meilleurs crus qu'ils récoltent dans le Vignoble Gaillacois délimité.

ŒUVRE DES VINS DE MESSE

FONDÉE EN 1903

Avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque d'Albi, et sous le patronage du clergé de Gaillac.

Fournit : Une nombreuse clientèle ecclésiastique en France, à l'Etranger et dans les Missions catholiques.

S'adresser au : Délégué Spécial : M. Pierre BERTRAND, Propriétaire, Viticulteur, Sous-Directeur de la Cave Coopérative de Gaillac.

Des certificats d'origine et de pureté sont joints à toutes les factures.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE

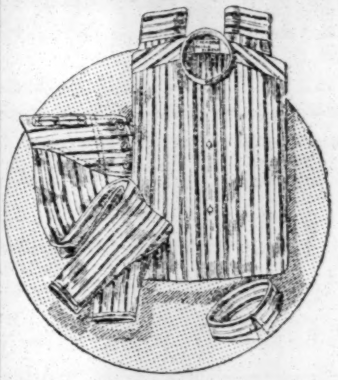

pour consulter le Catalogue d'Hiver de chemises, caleçons, gilets, etc., qui vous sera adressé GRATIS et FRANCO sur demande, par la Manufacture de la

Chemiserie Modèle

à ELBEUF (Seine-Infre), la seule usine vendant directement de la chemise de coupe absolument chemisier.

PRIX MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU

Modèles d'Eglises, clavier transpositeur.
Modèles portatifs pour écoles et missions.

PIANOS GILBERT à cordes croisées

GILBERT. Mon fée en 1840. Médaille d'or Expositn Univlle 1900. — R. C. Seine 47.805 — 115-113, RUE DE VAUGIRARD, PARIS — Succle : 1, RUE MADAME (St-SULPICE)

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES

Ancienne Maison Chambon-Durand

Georges BONAT, successeur, Route de Paris, CHALETTE (Loiret)

Maison fondée en 1880 R. C. Montargis 3.310

Bourdons, carillons, montures en tous genres, coussinets tourillons de tous systèmes. — Fournitures d'accessoires. — Sonnerie automatique par l'électricité. — Restauration de cloches fêlées, par le procédé Chambon, 10 ans de garantie, accords et tons très exacts. — Métaux de 1er choix. — Livraison rapide. — Références de tout 1er ordre. — Prix modérés.

LIBRAIRIE René GIARD 2, Rue Royale LILLE

ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, ... littérature, etc. ...

Si vous désirez installer une Sonnerie Electrique de Cloches,

le système le plus simple, le meilleur marché et du fonctionnement le plus sûr, veuillez vous adresser aux

Ateliers de Construction BEISS et BACH, Ingénieurs à Metz,

3, Rue de Verdun. Téléphone 159

ACCOMP. plain-chant et musique appris seul en qq. jours, 30 a. de succès. Méth. raisonnée, claire, facile, 6 f. Abbé FAZEMBAT, 20, rue des Ayres, Bordeaux.

Manre de CIERGES et BOUGIES d'EGLISES fondée en 1880

CIERGES CIRE LITURGIQUE
BOUGIES et CIERGES STEARINE

Tarif sur demande. — MOUTINOT & Cie, St-Rambert d'Albon (Drôme).

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE

96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe)

REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

R.C. Seine N° 50.326

Notre Nom sur un INSTRUMENT DE MUSIQUE *constitue une garantie absolue*

J. Thibouville-Lamy & Cie

68 bis à 72, rue Réaumur, PARIS

La plus importante Manufacture d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE *du Monde*

Fondée en 1790

Fournisseurs de l'Armée et du Conservatoire National de Musique de Paris des missions Étrangères et des Congrégations

Demander catalogue et conditions confidentielles accordées aux Membres du Clergé

Arthritiques

pour préparer votre EAU ALCALINE n'employez que le

SEL VICHY-ETAT

qui lessive les REINS, l'ESTOMAC et l'INTESTIN et élimine l'ACIDE URIQUE

0.25 le paquet pour 1 litre d'eau **0.25**

Toutes Pharmacies